

Concept d'aménagement et de valorisation RÉSEAU DE PARCS ET PARC DES LOISIRS



SEPTEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET CONTEXTE	1
Objectifs du document	1
Démarche	1
La politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés	2
Le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste	3
PRINCIPES DE BONNES PRATIQUES	4
Un parc pour les citoyens de tous âges	4
Le sentiment de sécurité comme base de l'attractivité	5
Penser l'aménagement en fonction des quatre (4) saisons	5
Développer une signature visuelle identitaire	5
Mettre les parcs et les espaces verts en réseau	6
Utilisation des infrastructures de loisir et de sport - tendances par groupe d'utilisateurs	6
CARACTÉRISTIQUES ET TENDANCES DU TERRITOIRE	9
Évolution et perspectives démographiques	9
Synthèse : enjeux du développement	10
PARCS ET ESPACES VERTS – SITUATION ACTUELLE	11
Vocation et desserte des parcs et des espaces verts	12
Carte des rayons de desserte	13
MISE EN RÉSEAU DES PARCS ET DES ESPACES VERTS	14
Des sentiers piétons alternatifs	14
Un marquage au sol original	15
Une signature identitaire – affichage	16
Une signature identitaire – art urbain	16
Schéma du réseau	18

DÉTAIL DU RÉSEAU	19
Le parc Entre-deux-Monts	19
Le triangle Desnoyers	21
Le parc Sénécals	24
Le parc Robert	26
Le parc Denis	28
Le parc linéaire de la rue Morier	30
Le Croissant de la Fabrique	31

TROIS CIRCUITS	33
Circuit 1	33
Circuit 2	33
Circuit 3	33
Grand Circuit	33
Schéma des circuits	34

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES LOISIRS	35
État actuel de la situation	36
Les limites du parc	38
Les éléments naturels	39
Les vues	40
Les autres caractéristiques	41
Les enjeux du site dans la perspective d'un réaménagement	45
Les potentiels à exploiter	45
Proposition générale et vision d'aménagement	45
Les scénarios d'aménagement	45
Spécificités Scénario 1	46
Spécificités Scénario 2	47
Spécificités Scénario 3	48
Spécificités Scénario 4	49

ANNEXE – RAPPORT DIAGNOSTIC

- Parc du Chalet des loisirs
- Parc Entre-deux-Monts
- Parc Sénécals

Introduction et contexte

La municipalité de Saint-Jean Baptiste a sollicité Loisir et Sport Montérégie (LSM) à l'hiver 2019 afin de réaliser un plan directeur pour l'aménagement de ses parcs et espaces verts. La rencontre de démarrage a permis de discuter des objectifs poursuivis par la municipalité à ce sujet. Suite à cette rencontre, le mandat a été réorienté vers celui de recommandations et de propositions pour la mise en réseau des différents parcs et espaces verts de la municipalité ainsi que pour l'aménagement du parc des Loisirs. Une architecte du paysage sénior s'est jointe à l'équipe de travail afin de mener à bien ce projet.

Objectifs du document

Ce document s'inscrit en continuité des efforts de planification déployés par la municipalité au cours des dernières années, notamment dans le cadre de son **plan d'urbanisme** et de sa **politique familiale municipale et amie des aînés** (MADA). Il a pour objectif premier de faire l'état de la situation des parcs et des espaces verts de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste ainsi que d'émettre des recommandations d'aménagement pour leur mise en réseau. Le document s'attarde également à l'aménagement spécifique du parc des Loisirs en relevant ses différentes contraintes ou faiblesses et en proposant différents scénarios d'aménagement visant à améliorer la qualité et la sécurité des lieux ainsi que l'expérience des usagers du parc.

Démarche

Ce document s'ancre aux tendances actuelles en aménagement et s'inspire des meilleures pratiques. Les recommandations émises prennent en compte la réalité de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste et les volontés exprimées par ses dirigeants. La direction des travaux publics a soutenu l'équipe de travail tout au long du mandat. Les élus et autres responsables de la Ville ont été rencontrés à mi-parcours afin de discuter des différents scénarios envisagés. Les propositions avancées sont pensées en fonction d'un horizon de réalisation à court ou moyen terme et de leur faisabilité financière en fonction des ressources disponibles.

La politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés

Cette politique est le résultat d'une démarche entamée au début de l'année 2015 avec l'objectif que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste soit toujours plus favorable à l'épanouissement de l'ensemble de ses citoyens. Bien ancrée à la démarche que suggère le Ministère de la Santé et des Services sociaux à travers son programme Municipalité amie des aînés (MADA), la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a pris le temps de se questionner sur les besoins et les attentes des citoyens à propos de leur milieu de vie. En collaboration avec un comité composé de citoyens et des différents groupes de la vie communautaire et associative, une vaste réflexion a été engagée sur la question de la qualité de vie et du bien-être de la population de tous les groupes d'âge au sein de la municipalité. La politique qui en découle constitue un guide pour les acteurs décisionnels de la municipalité qui ont à cœur de faire de Saint-Jean-Baptiste un milieu de vie toujours plus inspirant.

Les valeurs qui la supportent sont :

- L'**appartenance** au milieu;
- L'**entraide** et le **partage**;
- L'**implication** et l'**engagement** dans la communauté;
- La **quiétude** et la **sécurité**;
- Le **civisme** et le **respect** des individus et de l'environnement.

La politique familiale propose un plan d'action porté par sept (7) grands objectifs rattachés à différentes dimensions de la vie municipale : soutien communautaire et services de santé, respect et inclusion sociale, transport actif et collectif, aménagement urbain, participation et engagement social, communication et information, milieu de vie et accessibilité universelle, développement et embellissement. Pas moins de 44 actions envisagées dans un horizon de moins de 5 ans sont ainsi mises de l'avant afin d'assurer la réalisation de l'ensemble de cette politique.

Une part importante de ces actions concerne directement l'aménagement de l'espace public municipal, notamment celui des espaces verts et récréatifs. En plus d'en épouser entièrement les valeurs, la présente réflexion sur les espaces verts et récréatifs de la municipalité a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de cette politique familiale.

Voici les objectifs spécifiques de la politique familiale qui ont été pris en compte :

- Développer une programmation de **loisir intergénérationnel**;
- Implanter des mesures favorisant le **transport actif** dans l'ensemble du village;
- Sécuriser l'espace public en encadrant les **accès pour les chiens**;
- Offrir à la population des installations et des **services sécuritaires et de qualité**;
- Favoriser l'**appropriation des espaces publics** municipaux;
- Rendre les **déplacements dans la municipalité plus faciles** pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.



Le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste

Le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a été adopté par le conseil municipal en 2009. Ce document de planification locale a pour objectif d'assurer le développement harmonieux du territoire. La vision du territoire municipal, les principes d'aménagement qu'il fait valoir et les lignes directrices qu'il édicte sont à prendre en compte dans un souci de cohérence et de justesse des interventions.

Dans son plan d'urbanisme, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste exprime clairement l'intention que son développement territorial soit au service de la **qualité de vie des citoyens** et de la mise en valeur de son **caractère identitaire** fortement ancré dans la **vocation agricole** du territoire. **Bonifier l'offre de service**, en accord avec l'évolution du territoire et de sa population, fait partie intégrante de sa stratégie de développement. Il en va de même de la **préservation de la qualité de l'environnement** et du **développement durable** du territoire municipal.

Le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste suggère notamment de :

- **Consolider** le développement du **noyau villageois**;
- Développer le **potentiel récréotouristique**;
- Protéger et mettre en valeur les **rives de la rivière des Hurons**;
- Protéger le **couvert forestier**;
- Assurer l'**intégrité** des composantes structurantes du **paysage de la municipalité**.

Les aménagements proposés prennent en compte ces préoccupations.



Principes de bonnes pratiques

Les parcs et les espaces verts publics constituent une richesse pour la communauté. Une grande part de l'offre de service en loisir passe par les équipements disponibles dans les différents parcs et espaces verts municipaux. Au-delà de leur caractère fonctionnel axé sur la pratique de sports ou d'activités de loisir, les parcs et espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui participent activement à la richesse et la vitalité de la vie collective municipale. Les bienfaits des parcs et espaces verts ont largement été démontrés :

- Ils ont une valeur économique en tant qu'**infrastructure publique de service très attractive**;
- Ils sont bénéfiques pour la **santé et l'environnement**;
- Ils **permettent aux citoyens de se rencontrer** dans un cadre formel (activités planifiées) ou informel (activités libres).

En termes de tendance des habitudes, il est important de prendre en compte le fait que les **activités libres et non encadrées** ont fortement gagné en popularité. La réduction du temps libre au sein de la population active expliquerait en partie cette propension des usagers à pratiquer des activités aux horaires souples qui, généralement, ont l'avantage d'être peu coûteuses. Le **parc municipal** apparaît ainsi comme la **réponse prédestinée aux besoins actuels de la population** en termes d'activités et de loisirs.

Un parc pour les citoyens de tous âges

Bien que les différents âges et stades de la vie soient un facteur important en ce qui concerne le choix des activités de loisir, il est aujourd'hui convenu qu'un parc doit être pensé pour plaire et **convenir aux besoins d'une large variété d'usagers**. Dans cet esprit, il est important d'y proposer une variété d'activités sportives, mais également culturelles. Ces dernières constituent une dimension incontournable du loisir public.

L'organisation spatiale du parc doit aussi être établie avec un souci de flexibilité et de **polyvalence de certains espaces** de manière à répondre à des besoins ponctuels, spontanés ou encore insoupçonnés. Ces espaces répondent à un autre besoin que les espaces structurés qui comportent de l'équipement spécialisé et qui orientent fortement l'utilisateur dans son utilisation des lieux.

La question de l'**accès physique aux équipements et aux lieux d'activités** s'impose également afin d'assurer l'accès au plus grand nombre d'usagers, peu importe l'âge et la condition physique. Le principe d'accessibilité est pensé de manière à favoriser l'utilisation des lieux et des équipements par tous et non de mettre en place des équipements spécifiques pour les personnes atteintes d'un déficit moteur ou autre. Dans un premier temps, il est recommandé de concentrer les efforts et d'assurer l'accessibilité complète d'un parc et, par conséquent, de ne pas disperser des interventions à la carte dans l'ensemble du réseau de parcs.

Le sentiment de sécurité comme base de l'attractivité

Des parcs **bien éclairés** en soirée, **bien déneigés** en hiver et **visibles par le voisinage** contribuent au sentiment de sécurité ressenti par les usagers. Se sentir en sécurité est un facteur important qui joue sur l'achalandage des espaces publics mais également sur l'expérience positive des citoyens qui les fréquentent. **Le sentiment de sécurité est fortement influencé par l'aménagement.** Ainsi, la signalisation, la visibilité et l'entretien des lieux sont tous des éléments qui, combinés à la présence d'autres usagers, favorisent ce sentiment.

Il est également important de rappeler que la municipalité a la responsabilité de voir à la sécurité de ses espaces publics et qu'elle doit prendre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour éviter les situations qui peuvent provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel aux différents usagers.

Penser l'aménagement en fonction des quatre (4) saisons

Bien que de se plaindre de l'hiver soit culturellement bien ancré, il apparaît plus productif de nous demander comment il est possible d'en tirer avantage. Quelles sont les opportunités qu'offre cette saison? Au-delà des activités typiquement hivernales qui peuvent être introduites à la programmation des différents parcs et espaces verts de la municipalité, il est possible **d'offrir, en hiver, un environnement propice à la détente, aux promenades et à la beauté de l'hiver.**

La création de cet environnement passe par un choix de **végétaux adaptés, un éclairage adéquat et un entretien approprié** (déneigement). Il est également important de souligner l'intérêt des espaces publics adaptés à l'hiver en regard d'un **mode de vie sain et actif sur quatre saisons.**

Développer une signature visuelle identitaire

Le design contribue à **l'esthétisme, à l'originalité et à la fonctionnalité** d'un lieu. Ces éléments sont tous à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'aménager des espaces attractifs et harmonieux. En plus de contribuer au succès des sites aménagés, les efforts de design peuvent contribuer à mettre en valeur **l'identité collective et la dimension culturelle** des lieux aménagés. Il a été largement démontré que les efforts d'embellissement des espaces publics participent au sentiment d'**appartenance et de fierté** des citoyens et qu'ils ont une incidence positive sur le maintien de la propreté et la réduction des actes de vandalisme.

Le développement d'une signature visuelle cohérente bien ancrée à l'identité locale et régionale peut être renforcé par la contribution d'artistes locaux ou régionaux.

Mettre les parcs et les espaces verts en réseau

La mise en réseau invite à réfléchir à la **complémentarité des équipements, des activités et des ambiances** des différents parcs et espaces verts de la municipalité. La mise en réseau se veut donc autant au service de la **variété de l'offre** que de sa **cohérence**.

La mise en réseau consiste à **identifier, aménager et sécuriser** un parcours privilégié qui permettra le déplacement efficace et sécuritaire des piétons et des cyclistes entre les différents parcs, espaces verts et aires de services de la municipalité. Un réseau de parcs au parcours bien défini, balisé, éclairé et entretenu constitue en soi un ajout intéressant à l'offre globale, car elle répond aux besoins des marcheurs, joggeurs et cyclistes de plaisance tout en facilitant les déplacements actifs au sein de la municipalité pour l'ensemble de la population.

Utilisation des infrastructures de loisir et de sport - tendances par groupe d'utilisateurs

L'approche par groupes d'âge a pour but d'assurer que l'aménagement proposé convient à un large éventail d'utilisateurs. Même si la détermination des groupes d'âge revêt un caractère arbitraire, il est important de reconnaître et de prendre en compte certains intérêts et certains besoins attribuables aux différents stades de la vie. Les classifications usuelles sont les suivantes : petite enfance (0-5 ans), enfants (5-12 ans), préadolescents et adolescents (12-18 ans), jeunes adultes (18-35 ans), adultes (35-65 ans), aînés troisième âge (65-80 ans) et aînés quatrième âge (80 ans et plus).

Les enfants de 0 à 5 ans (petite enfance) ont grand besoin de découverte, de sécurité, de mouvement et de manipulation. Ils ont besoin de développer des habiletés motrices et sociales par le biais du jeu et de petits défis à relever. Les 0-5 ans sont curieux et ont besoin que leurs sens soient stimulés. La mise en place de zones de création, de jeu calme et de rencontre, de jeu symbolique et dramatique, de sable et d'eau, de jardin et de milieux naturels est tout indiquée pour ce groupe d'âge. Les aménagements doivent permettre de ramper, sauter, grimper, glisser, courir, rouler, marcher, se tenir en équilibre, se hisser, manipuler des matériaux, etc. L'espace dédié à ce groupe d'âge peut également accueillir des pataugeoires (ou jeux d'eau), des aires de sable, des coffres à jouets communautaires, des sentiers, des espaces verts entretenus (dégagés ou boisés), une aire de glissade hivernale ou une patinoire.

Les enfants de 5 à 12 ans ont besoin de poursuivre le développement de leurs habiletés motrices sociales et intellectuelles en plus d'éprouver leur capacité de s'engager dans des jeux collectifs et organisés. Ils ont besoin de défis et demeurent très curieux. La mise en place de zones de création, de jeu calme et de rencontre, de jeu symbolique et dramatique, de sable et d'eau, de jardin et de milieux naturels est également tout indiquée pour ce groupe d'âge. Les aires et structures de jeu doivent permettre de grimper, glisser, courir, sauter, rouler, marcher et se tenir en équilibre, se hisser, manipuler des matériaux, etc. L'espace dédié à ce groupe d'âge peut également accueillir une piscine (ou jeux d'eau), une plaine de jeu libre, des terrains multisports, des terrains de sports spécialisés (sports de balle ou de ballon), des coffres à jouets communautaires, des sentiers, une aire de rassemblement, une piste cyclable, des espaces verts (dégagés ou boisés), une aire de glissade hivernale et une patinoire.

Les adolescents ont besoin de se retrouver entre eux (besoin d'identification à un groupe). À cet âge, la présence des pairs et de la famille est fondamentale. Ils ont besoin de défis, de valorisation, de se sentir impliqués et utiles. Ils sont en quête de liberté. Leurs intérêts se diversifient. Les adolescents sont branchés sur les nouvelles tendances. Ils aiment sortir entre amis. L'aménagement de terrains multisports ou de terrains de sports spécialisés (sports de balle ou de ballon, planche à roulettes, sports de glace), de circuits actifs et de défis, d'espace de socialisation (accès wifi, possibilité de branchement des appareils diffusant de la musique, etc.), de pistes cyclables, de sentiers, de patinoires, d'espaces verts entretenus (dégagés ou boisés), d'une scène ou d'un endroit pour les représentations et événements culturels (spectacles, expositions, festivals...) est tout indiqué pour ce groupe d'âge.

Les jeunes adultes de 18 à 35 ans ont le désir de développer des spécialités, de ressentir l'esprit de groupe, de relever des défis extrêmes et de s'épanouir dans leur appartenance à la collectivité et leurs responsabilités parentales. Ils ont un grand intérêt pour la nature et l'environnement et sont branchés sur les nouvelles tendances. Ils aiment sortir en famille ou entre amis. L'aménagement d'espaces verts entretenus (dégagés ou boisés), de terrains de sports spécialisés (sports de balle ou de ballon, aire de skateboard, hockey), d'espace de socialisation et d'aire de pique-nique (accès wifi, possibilité de branchement des appareils diffusant de la musique, etc.), d'une piste cyclable, d'aires permettant d'organiser des activités à grand déploiement (spectacles, musique, grands jeux, événement culturel, etc.) ou de faire des activités familiales est tout indiqué pour ce groupe d'âge.

Les adultes de 35 à 65 ans ont besoin d'être actifs et en forme, mais aussi de calme et de pauses. Ils ont un grand intérêt pour la nature et l'environnement. Ils ont besoin d'interagir avec les autres groupes d'âge et de sortir en famille ou entre amis. Pour ce groupe d'âge, il faut penser à des endroits pour s'entraîner (des circuits de mise en forme), des sentiers ou des pistes (pour marcher, faire du jogging, du cross-country, ski de fond, raquette, patinage, etc.), des endroits calmes (pour méditer, relaxer, faire du yoga ou du tai-chi), des espaces verts entretenus (dégagés ou boisés), pour profiter de la nature (photographie d'animaux, ornithologie, etc.), une piste cyclable, des espaces de socialisation et des aires de pique-nique, un accès wifi, des lieux pour se rassembler et organiser des fêtes (de famille, de groupes sociaux, populaires), une scène ou endroit pour les représentations et événements culturels (spectacles, expositions, festivals, etc.).

Les aînés de troisième âge (65 à 80 ans) ont besoin de socialiser et de se retrouver entre eux, d'être actifs et de se maintenir en santé (pour conserver leur autonomie et leur qualité de vie). Ils ont besoin de se sentir en sécurité, d'être informés et de varier leurs activités. Ils ont aussi besoin d'aménagements de qualité facilement accessibles. Pour ce groupe d'âge, il faut penser à des espaces verts entretenus (dégagés ou boisés), des endroits calmes idéalement à l'abri (pavillon, belvédère, préau, etc.) pour méditer, relaxer, faire du yoga ou des entraînements adaptés, des sentiers ou des pistes (pour marcher, faire du jogging, du cross-country, ski de fond, raquette, patinage, etc.), des circuits de mise en forme, un accès wifi, des possibilités d'activités de nature (photographie d'animaux, ornithologie, etc.), une piste cyclable, une signalisation et un éclairage adéquats, des jardins (ex : potagers), des lieux de rencontres et de rassemblement, une scène ou un endroit pour les représentations et événements culturels (spectacles, expositions, festivals...), des zones de jeux traditionnels (croquet, pétanque, etc.), des services sanitaires (eau et toilettes, stationnement, bancs, tables, etc.) à proximité des activités.

Les aînés de quatrième âge (80 ans et plus) ont besoin de conserver leur autonomie fonctionnelle, de confort et de sécurité (physique et perçue), d'accompagnement, d'un rythme lent (capacités physiques plus restreintes) et de pauses fréquentes pendant les activités physiques. Pour ce groupe d'âge, il faut penser à l'accessibilité universelle (possibilités multiples de circulation en fauteuil roulant ou à l'aide d'un déambulateur), la surveillance et des secours à proximité facilement accessibles, des endroits calmes pour se reposer (abris avec toiture), une signalisation et un éclairage adéquats, des sentiers (avec bancs à distance rapprochée et des bancs face à face), des plans d'eau avec sièges ou bancs sur le pourtour, des services sanitaires (eau et toilettes, stationnement, bancs, tables, etc.) à proximité des activités et des espaces verts entretenus (dégagés ou boisés).

Bien qu'elle soit la plus commune et la plus pratique, l'approche par groupes d'âge n'est pas la seule à prendre en compte. Dans une perspective communautaire, l'aménagement d'un parc va au-delà de l'individu. La clientèle des usagers se compose aussi de groupes, d'établissements scolaires, de services de garde, de familles, de communautés culturelles, de clubs et d'associations sportives, etc. C'est pourquoi il importe de bien identifier tous les groupes et organismes susceptibles d'utiliser le parc et d'identifier leurs besoins, leurs habitudes et leurs intérêts puisque ceux-ci auront une influence sur l'aménagement. Ces organismes pourront devenir des partenaires dans certains aspects de la gestion des parcs, notamment aux étapes de la promotion et de l'évaluation, ce qui aura un impact direct sur l'appropriation du parc et, par le fait même, sur la fréquentation des lieux et des équipements.

Dans la majorité des grands parcs municipaux, on devrait retrouver une belle variété d'installations et d'aménagements accessibles qui permettent à tous de s'initier à des activités et de les pratiquer dans un cadre agréable et sécuritaire. Cela étant dit, certains groupes d'utilisateurs peuvent préconiser l'aménagement de certaines sections du parc ou même de réserver certains parcs à des vocations spécifiques.

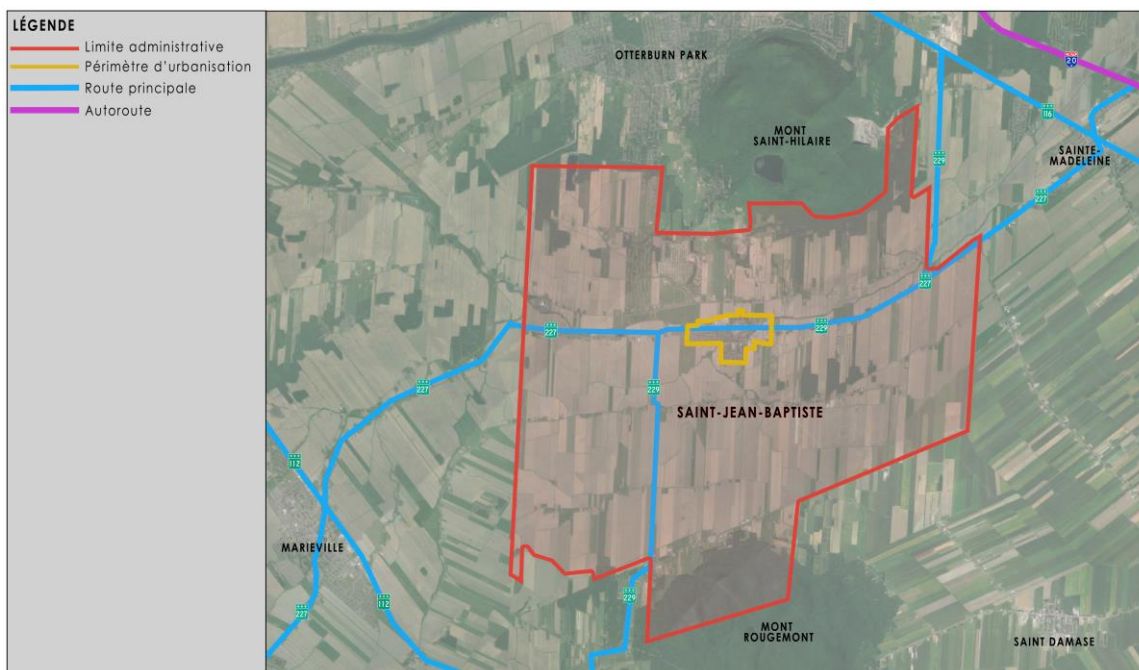
Référence : Cadre de référence des parcs pour tous, www.projetespaces.ca
http://www.projetespaces.ca/uploads/ProjetEspaces_CadreRef_DesParcsPourTousFinale.pdf



Caractéristiques et tendances du territoire

Situé dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu en Montérégie, le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste possède une superficie de près de 76 km². Largement entouré de terres agricoles, son paysage est cadré par les monts Rougemont et Saint-Hilaire. La rivière des Hurons traverse la municipalité et scinde en deux le noyau villageois. Le réseau routier de la municipalité comporte deux routes importantes. La première (route 227) traverse le territoire municipal dans son axe est-ouest et devient la route principale de la municipalité. La deuxième (route 229) est une route collectrice qui se dirige vers le mont Rougemont d'une part et d'autre part, vers le mont Saint-Hilaire. Les routes 227 et 229 sont sous l'autorité du Ministère des Transports du Québec.

Carte de localisation



Évolution et perspectives démographiques

Selon Statistiques Canada, la population de Saint-Jean-Baptiste comptait 3 107 habitants en 2016. Malgré une légère baisse en 2011, **la population a connu une faible croissance depuis 2006** gagnant ainsi un peu plus de 70 habitants. En 2016, plus de 60% de la population se situait dans le groupe d'âge de la population active (15-59 ans). Entre 2006 et 2016, le groupe d'âge des 60-79 ans a significativement progressé alors que les groupes d'âge de la population plus jeune ont légèrement régressé.

D'ordre général, on peut considérer que **la population de Saint-Jean-Baptiste est plutôt vieillissante**, les 60 ans et plus occupant en proportion près de 27% de la population en 2016 comparativement à 18 % en 2006 (+ 9%). **Cette tendance au vieillissement est plus marquée que dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu et que dans la région administrative de la Montérégie.** Pendant cette même période, ces dernières ont enregistré respectivement une hausse de 5,7% et de 5,9% du groupe d'âge des 60 ans et plus.

Les projections de l'Institut de la statistique du Québec laissent présager **une croissance significative de la population de Saint-Jean-Baptiste au cours des 12 prochaines années (2031)**. La population totale en 2031 devrait ainsi totaliser près de 3 545 habitants ce qui correspond à une hausse de plus de 14%. Il est alors prévu que **le groupe des 60 ans et plus occupera plus de 30% de la population totale** de la municipalité. Le groupe d'âge des 14 ans et moins, pour sa part, demeure stable, passant d'une proportion de 15,1 % à près de 16,3% pour la même période. Il semble ainsi que le vieillissement de la population de Saint-Jean-Baptiste soit appelé à se maintenir dans le temps.

Cette perspective générale de croissance démographique s'inscrit dans celle anticipée pour l'ensemble de la Montérégie (+21,1%) ainsi que pour la MRC de la Vallée-du-Richelieu (+25,6%) dans l'horizon 2011-2036. Il semble cependant que la population de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste soit appelée à connaître **une croissance démographique significativement moins forte que d'autres municipalités de la MRC.**

Synthèse : enjeux du développement

Les données actuelles ainsi que les perspectives démographiques soulèvent deux enjeux principaux pour la municipalité. Le premier est celui du vieillissement de sa population. **La municipalité a intérêt, dès maintenant, à prendre en considération les besoins spécifiques de sa population vieillissante dans son offre de service.** L'approche déployée aura avantage à prendre en compte les défis auxquels font face certains aînés, notamment une plus grande sédentarité marquée par une moins grande mobilité, certaines tendances à l'isolement ainsi qu'une plus grande fragilité financière.

Le deuxième enjeu est celui de l'attractivité de la municipalité dans un contexte régional en croissance démographique. **La croissance régionale anticipée constitue une opportunité pour la municipalité de rayonner et d'attirer de nouveaux résidents, notamment des familles.** Une offre de service inclusive stratégiquement orientée sur les besoins de la famille permettra à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de se positionner avantageusement à l'échelle de la région.

À tous égards, **l'investissement de la municipalité dans le rehaussement de la qualité de ses parcs et de ses espaces verts est justifié.** La qualité des espaces publics, notamment les parcs, joue un rôle important dans le caractère attractif d'un milieu de vie. Ils sont un élément de fierté pour les résidents qui en reconnaissent aisément la valeur. Un parc accessible à tous est également une manière de démocratiser l'offre de loisir à l'échelle de la municipalité. Elle favorise, via un environnement attrayant et stimulant ainsi que des équipements bien adaptés, la pratique d'activités de loisir à faibles coûts.

Le document est orienté sur le dégagement d'une stratégie et des recommandations d'aménagement pour la mise en réseau des parcs et des espaces verts de la municipalité et pour l'aménagement du parc des Loisirs. Un état des lieux des différents parcs et espaces verts de la municipalité intégré au réseau créé a été effectué. Un diagnostic détaillé de l'état de la situation est également présenté pour le parc des Loisirs. L'ensemble de ces informations constitue une base importante pour la prise de décision concernant l'amélioration éventuelle de ces espaces.

Parcs et espaces verts – situation actuelle

La municipalité de Saint-Jean-Baptiste compte 13 parcs et espaces verts pour une superficie totale de 78 375 m². La norme nord-américaine est 2,5 ha par 1 000 habitants. Selon ce ratio, les cibles minimales pour Saint-Jean-Baptiste sont de 75 000 m². Cette cible est donc atteinte¹.

Les différents parcs et espaces verts de la municipalité sont majoritairement situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tous les parcs sont destinés à un usage local. En incluant la cour de l'École de l'Amitié, la majorité des parcs et espaces verts de la municipalité se trouve concentrée dans un rayon de 600 m situé au cœur de la municipalité. Le parc Entre-deux-Monts se situe à l'extrémité ouest de la municipalité. Il en marque singulièrement l'entrée. Le parc des Loisirs est le parc le plus structurant de la municipalité, par sa taille, sa centralité et la quantité et la diversité de ses équipements.

Carte de localisation des parcs



¹ L'espace vert pris en compte ne se limite pas aux lignes de lot. Il englobe plus largement l'espace vert public en prenant généralement pour limite le trottoir ou la rue. Le calcul effectué demeure approximatif.

Liste des parcs de la municipalité et identification de leur vocation actuelle

1. Parc Rouville (600 m²) – vocation îlot de verdure
2. Parc des Hurons (3 150 m²) – vocation îlot de verdure
3. Parc Leclerc (3 415 m²) – vocation îlot de verdure
4. Parc Entre-deux-Monts (9 820 m²) – vocation parc de voisinage
5. Triangle Desnoyers (940 m²) – vocation îlot de verdure
6. Parc Sénécal (4 630m²) – vocation parc de voisinage
7. Parc agricole (1 940m²) – vocation îlot de verdure
8. Parc Robert (3 600 m²) – vocation îlot de verdure
- 9. Parc des Loisirs (45 800 m²) – vocation parc municipal**
10. Parc Denis (1 800 m²) – vocation îlot de verdure
11. Parc linéaire Morier (1 700 m²) – vocation îlot de verdure
12. Croissant de la Fabrique (410 m²) – vocation îlot de verdure
13. Parc des Forges (570 m²) – vocation îlot de verdure

Vocation et desserte des parcs et des espaces verts

Pour évaluer la couverture de desserte de chacun de ces espaces, on doit prendre en compte les différentes vocations des parcs et espaces verts de la municipalité. Chaque type de parc possède un rayon de desserte particulier. En ce qui concerne les parcs et espaces verts de la municipalité, 3 types de parcs sont identifiés :

- **Le parc municipal** est conçu de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens d'une municipalité. C'est un parc de grande ampleur qui regroupe des équipements à l'usage de l'ensemble des citoyens. Son rayon de desserte couvre le territoire municipal en entier.
- **Le parc de voisinage** est destiné aux habitants qui résident à proximité. Il présente des équipements qui permettent le jeu et la détente. Il favorise les rencontres et les loisirs non structurés. Le rayon d'accessibilité de ce parc dans un milieu villageois est d'environ 500m. Il est accessible à distance de marche et devrait être facilement repérable depuis les rues avoisinantes.
- **L'îlot de verdure** est de taille variable. Il a pour vocation le repos et la détente. Il répond à un besoin d'ornementation et de naturalisation de l'espace public. Il ne possède pas de vocation récréative spécifique, mais il peut être utilisé de manière informelle et spontanée comme aire de jeu libre. On y retrouve fréquemment des aménagements paysagers, un peu de mobilier (bancs, poubelles, tables à pique-nique, etc.). Son rayon de desserte est en moyenne de 400m.

L'analyse des rayons de desserte en fonction de la vocation des parcs nous permet de constater que la portion sud-ouest de la municipalité est avantageusement desservie en ce qui a trait aux parcs de voisinage. Mis à part le parc des Loisirs, seuls les parcs Sénécals et Entre-deux-Monts offrent des équipements récréatifs de type aire de jeu. L'intégration de la cour d'école au réseau de parcs municipal serait une manière de rapidement étendre la couverture des parcs de proximité à l'échelle de la municipalité. Cela dit, la portion sud-est de la municipalité n'est pas en reste considérant la proximité du parc des Loisirs. À tous égards, c'est la portion nord-est de la municipalité qui est la moins servie en termes d'accès aux parcs. Deux espaces verts municipaux sont présents dans cette portion de la municipalité. Il s'agit du parc des Hurons et du Parc Leclerc. Leur caractère enclavé restreint cependant l'intérêt de ces espaces pour l'installation d'équipements récréatifs. Les parcs sont, de préférence, particulièrement visibles et accessibles au plus grand nombre.

Carte des rayons de desserte



Mise en réseau des parcs et des espaces verts

De nombreux espaces verts de type îlots de verdure ponctuent le territoire urbanisé de la municipalité. Une mise en réseau des parcs et espaces verts offre la possibilité de venir structurer l'ensemble en tirant profit des nombreux îlots de verdure et de la centralité du parc des Loisirs qui en constitue l'élément phare.

Le réseau imaginé met en relation les parcs et espaces verts désignés via une piste multifonctionnelle. Les propositions d'aménagement en ce qui concerne la mise en place de ce réseau ont pour but d'assurer une cohérence d'ensemble : évitement de rupture, possibilité de faire des boucles, sécurité et convivialité pour l'utilisateur, esthétique, informations pour l'utilisateur.

Un réseau multifonctionnel offre un espace de circulation sécuritaire et convivial à tous ceux qui se déplacent de manière active : piétons, joggeurs, cyclistes, trottinette, patin à roues alignées, skateboard, etc. La voie aménagée est donc partagée entre ces différents usagers. L'aspect multifonctionnel du réseau est fortement recommandé compte tenu du fait que son tracé arpente plusieurs rues ne possédant pas de trottoir. Une largeur minimale de 3m est préconisée afin de procurer du confort aux multiples usagers de la piste.

De manière à favoriser la courtoisie et la bonne cohabitation, il n'est pas recommandé d'effectuer un tracé bidirectionnel avec bande jaune pointillée au milieu. Ce marquage est fréquemment utilisé pour structurer la circulation sur les pistes cyclables. Ce choix a pour but d'éviter que le cycliste se sente le seul usager légitime du réseau mis en place. D'autres types de marquages sont en mesure de bien faire comprendre aux usagers le caractère partagé et multifonctionnel de la piste.



Des sentiers piétons alternatifs

De manière à rendre le réseau particulièrement intéressant pour les piétons, il est suggéré de créer un sentier piétonnier alternatif à la voie multifonctionnelle lorsque cette dernière longe un parc. Cet espace dédié permettra aux marcheurs de profiter de la présence ponctuelle de parcs sur le parcours.

Des aménagements simples de type sentier urbain végétalisé sont suggérés afin de créer une expérience intéressante du point de vue du piéton. L'idée générale est d'introduire de la variété dans le parcours en brisant la linéarité ainsi que le caractère très plat de la piste multifonctionnelle. Ces apartés piétonniers doivent également être pensés de manière à demeurer intéressants pour un usager qui utilise le réseau pour ses déplacements. Le parcours piétonnier suggéré doit donc demeurer relativement efficace.



Un marquage au sol original

Afin de rehausser le caractère identitaire du réseau, un marquage au sol original pour la piste ainsi que pour les passages protégés peut être développé. Le réseau étant établi principalement sur le réseau de voies secondaires, la municipalité a toutes les marges de manœuvre requises pour le réaliser.



Une signature identitaire – affichage

Afin de consolider le réseau proposé, il apparaît opportun de développer une signature en termes de signalétique et d'affichage informatif. La présence de cet affichage sur le réseau a pour but de donner à l'utilisateur de l'information au sujet du parc dans lequel il se trouve (vocation, équipements, règlements, etc.) ainsi qu'un aperçu de la vocation et des équipements des autres parcs ainsi que des distances qui séparent l'utilisateur de ces autres parcs et espaces verts.

En termes de bonne pratique, il est recommandé d'opter pour la simplicité. Pour un site donné, un seul panneau au bon endroit est souvent suffisant. Il est également important de prendre en compte les vues intéressantes du site et de veiller à ne pas les masquer. Il est aussi intéressant de développer une signature visuelle qui met en valeur le sens du lieu. Dans un souci de cohérence, l'uniformité en termes de langage visuel est également de mise lorsque l'affichage est répété à différents endroits.



Une signature identitaire – art urbain

Le tracé proposé pour la mise en réseau intègre de nombreux espaces verts dont la vocation ainsi que l'aménagement apparaissent peu définis. Il est possible d'utiliser ces espaces pour disposer sur le réseau des gestes d'art urbain. Ces derniers servent à la fois de **repères, de symboles identitaires et de points de rassemblement** pour les usagers. Ils apportent une plus-value indéniable à la qualité des aménagements et à l'attractivité des lieux publics. Ils contribuent, à travers le développement d'une thématique, à la cohérence aux espaces publics. Ils favorisent, en outre, le plaisir des yeux et des sens et participent au sentiment de fierté des citoyens.



À ce jour, les parcs de la municipalité comptent une œuvre d'art urbain située au parc des Forges. Ce précédent est certainement à répéter dans le cadre d'une démarche intégrée visant à mettre en valeur le réseau de parcs de la municipalité.



SCHÉMA DU RÉSEAU



Détail du réseau

Le réseau de parcs a été créé de manière à relier les **huit parcs** et espaces verts suivants :

1. Parc Entre-deux-Monts (9 820 m²)
2. Triangle Desnoyers (940 m²)
3. Parc Sénécals (4 630m²)
4. Parc Robert (3 600m²)
5. Parc des Loisirs (45 800m²)
6. Parc Denis (1800 m²)
7. Parc linéaire Morier (1700 m²)
8. Le Croissant de la Fabrique (410 m²)

Pour l'heure, le réseau suggéré n'explore pas dans le détail les potentiels et contraintes dans la portion du tracé qui lie la rue Bédard à la rue Guertin via la rue principale. Cette portion de territoire comprend de l'espace institutionnel (mairie, cimetière, école) pouvant certainement être mis à profit afin de rendre ce secteur plus perméable et mieux arrimé au parc des Loisirs qui constitue une destination importante pour la vie collective. En outre, cette portion de la rue principale est au cœur du village. Il apparaît important de rabattre le réseau sur cet axe très structurant de vie collective. La rue principale est également sous l'autorité du Ministère des Transports ce qui limite les interventions possibles sur son emprise et la chaussée.

Le Parc Entre-deux-Monts (1)



Le parc Entre-deux-Monts est situé à l'extrémité sud-ouest de la municipalité. Il marque l'entrée de la municipalité en provenance de Marieville. Ce parc a le potentiel de constituer un point d'arrêt pour les automobilistes ou les cyclistes en quête d'un peu de verdure ou désireux d'arrêter pour pique-niquer. Plusieurs arbres matures, une superficie de 9 820 m² favorable au jeu libre et des aires de pique-nique sont déjà présents sur le site. Un travail d'aménagement spécifique est recommandé de manière à mettre en valeur ce parc au potentiel récréotouristique. L'inventaire détaillé de ce parc et l'évaluation faite dans le cadre du programme Parc-o-mètre se trouvent en annexe.

Les forces ou potentiel du site

- La présence d'arbres matures
- Des aires propices à la détente
- Un léger relief (petites buttes) qui dynamise l'aspect visuel de l'ensemble
- Un caractère historique/patrimonial déjà souligné par la présence d'un panneau d'interprétation
- Visible de la route
- Accessible à pied via la rue Hamel
- Adjacent à un quartier résidentiel
- Présence d'un stationnement
- Arrangement paysager pour annoncer le parc et marquer l'entrée
- Vue sur les Montérégiennes

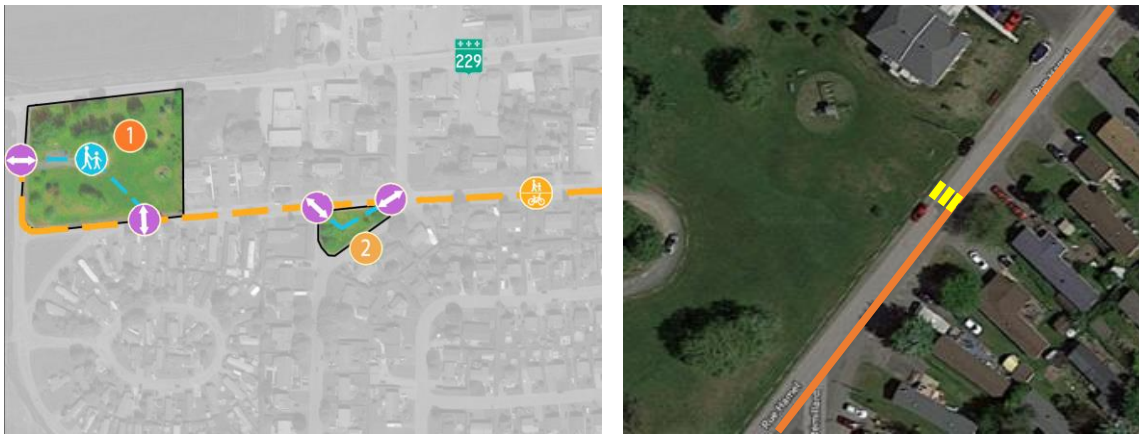
Les contraintes ou faiblesses du site

- Mauvais drainage par endroit, notamment devant l'aire de jeu
- Présence de peupliers à surveiller
- Plantation de renouvellement à planifier
- Présence automobile en plein cœur du parc (rond-point)
- Module de jeu vétuste
- Mobilier urbain en mauvais état ou peu adéquat (lampadaire)
- Proximité de la route
- Entrée de parc inexistante côté quartier résidentiel (rue Hamel)
- Limite de parc peu esthétique



Intégration dans le réseau

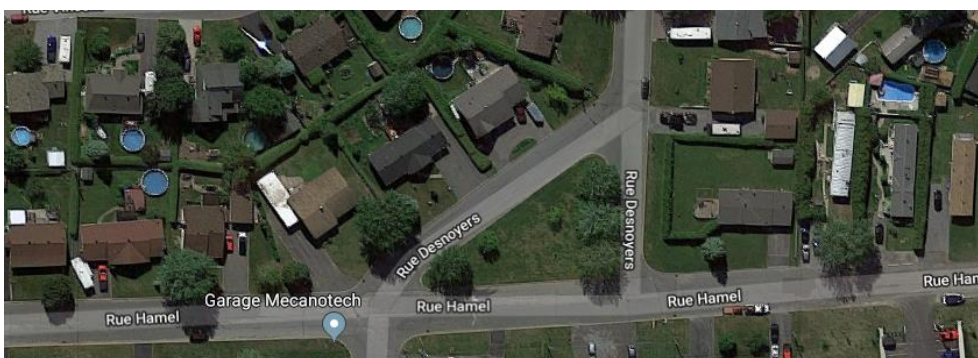
L'accès piéton et cycliste au parc Entre-deux-Monts est très peu structuré. L'accès au parc via la rue Rémillard est principalement à l'usage des automobiles. Considérant la mise en réseau des parcs et espaces verts de la municipalité, une entrée de parc destinée aux piétons est à planifier sur la rue Hamel. Une entrée située à cet endroit permettra aux piétons de rapidement avoir accès au parc et à ses secteurs d'intérêt (espaces verts, module de jeu, tables à pique-nique, etc.) sans être confrontés aux véhicules et à la circulation du stationnement. La piste multifonctionnelle est prévue du côté sud-est de la rue Hamel (du côté du parc Sénécal). Un passage piéton (marquage au sol) serait à prévoir devant cette entrée. Il participera à marquer l'accès piéton au parc tout en incitant les automobilistes à la vigilance.



Il est également proposé que la piste multifonctionnelle rejoigne l'entrée sur la rue Rémillard de manière à consolider sa vocation d'entrée officielle (aménagement paysager, panneau d'interprétation historique, etc.). Il serait, en ce sens, pertinent de réfléchir à un aménagement propice à l'accueil des usagers de la piste multifonctionnelle de manière à assurer leur cohabitation sécuritaire avec les véhicules (endroit sécuritaire pour descendre des vélos, supports à vélo, bancs, etc.).

Le triangle Desnoyers (2)

Le triangle Desnoyers est un espace vert situé au carrefour des rues Hamel et Desnoyers. D'une superficie de 940 m², le site est ceinturé par une bordure de béton. Cet espace vert peut facilement être intégré au réseau de parcs proposé.



Les forces ou potentiel du site

- Adjacent à la piste multifonctionnelle sur la rue Hamel
- Présence d'arbres matures et d'ombrage
- Gazonné
- Présence d'une dépression dans la bordure de béton du côté de la rue Desnoyers
- Bien surveillé (yeux sur la rue)

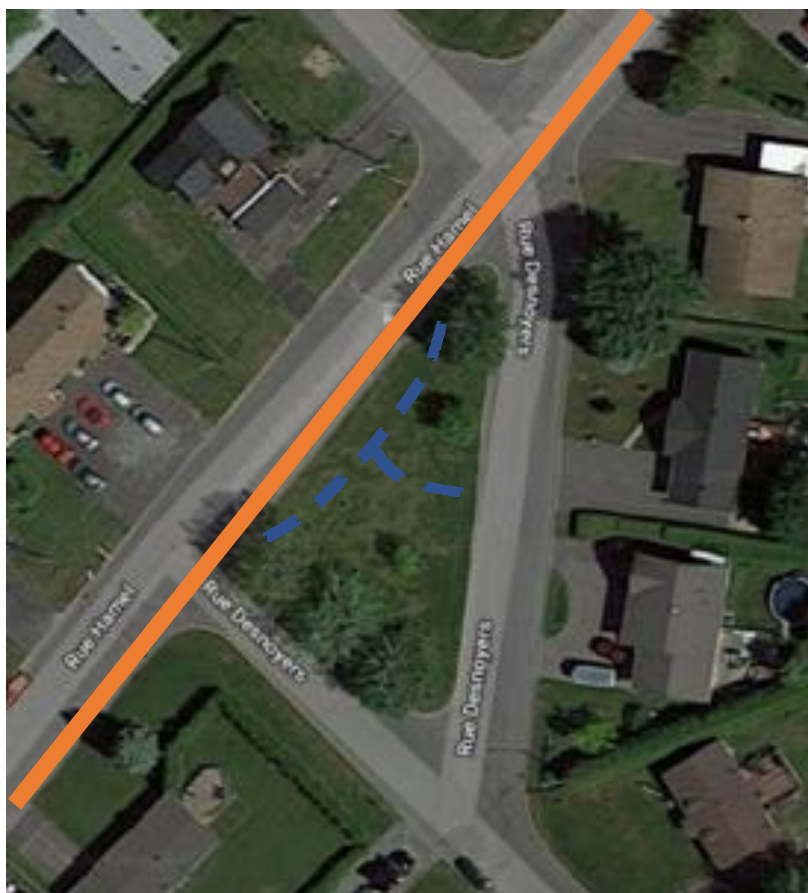
Les contraintes ou faiblesses du site

- Aucun mobilier permettant de se poser



Intégration dans le réseau

L'intégration de cet espace vert à la trame du réseau de parcs proposé se fait par la mise en place d'un petit sentier piéton adjacent à la piste du côté de la rue Hamel. La présence d'une dépression dans la bordure de béton du côté de la rue Desnoyers offre la possibilité de faire éclater le sentier piéton vers la rue Desnoyers.



Le Parc Sénécal (3)



Le parc Sénécal est un parc de voisinage de 4 630 m² à vocation familiale. L'ensemble de ce parc apparaît bien structuré. Il constitue une destination intéressante pour les usagers du réseau. L'inventaire détaillé de ce parc et l'évaluation faite dans le cadre du programme Parc-o-mètre se trouvent en annexe.

Les forces ou potentiel du site

- Très accessible (non clôturé, possibilité de plusieurs entrées)
- Visible (à l'angle de deux rues)
- Bien équipé (jeux, mobilier, fontaine pour boire, éclairage, etc.)
- Arbres matures
- Espaces pour jeux libres
- Affichage à l'entrée
- Présence de sentiers informels témoignant de la dynamique circulatoire

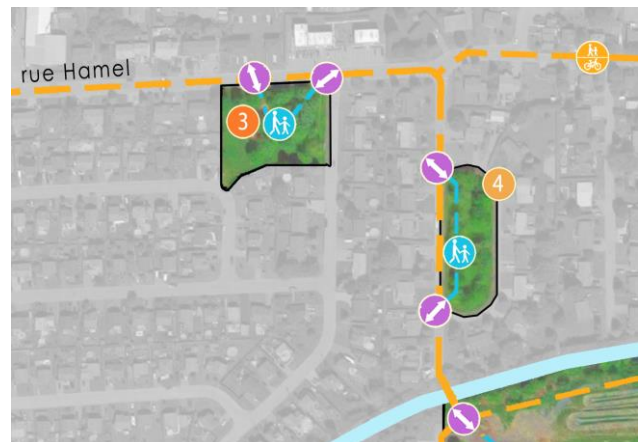
Les contraintes ou faiblesses du site

- Fontaine pour boire disposée loin des équipements et des axes naturels de circulation



Intégration dans le réseau

Ce parc fonctionne très bien. Il est apprécié et achalandé. Afin de bien l'intégrer au réseau multifonctionnel, il est proposé de structurer une entrée à l'extrémité sud-est du parc. Un accès au parc à cet endroit est déjà à l'usage de manière informelle. Son aménagement permettra de rendre cet accès formel et favorisera l'accès universel du parc (parents et poussettes, aînés, etc.). Il est également proposé que de cette entrée, s'articule un sentier piéton qui se rabat sur l'autre sentier existant menant à l'entrée formelle du parc (coin rue Hamel et rue Sénécal). Ce sentier permettra aux usagers de transiter d'une extrémité à l'autre du parc et de reprendre par la suite le parcours de la piste multifonctionnelle.



Il est également suggéré de tirer profit de la présence d'une fontaine pour boire dans l'axe du réseau. Un aménagement simple serait certainement en mesure de mieux signaler la présence de cet équipement et de faciliter son accès à pied ou à vélo.



Le parc Robert (4)

Le parc Robert est un espace vert de 3 600 m² situé aux abords de la rue Robert. La rue Robert est coupée par la Rivière des Hurons. Une passerelle piétonne est prévue afin de faire le lien de part et d'autre des tronçons de la rue Robert. Cette passerelle donnera un accès piéton privilégié au parc des Loisirs situé à proximité.



Les forces et potentiel du site

- Vue sur les Montérégiennes de part et d'autre
- Arbres matures
- Gazonné
- Espace pour jeux libres
- Ombrage
- Très faible circulation
- Bien surveillé (yeux sur la rue)

Les contraintes ou faiblesses du site

- Entrée de parc non définie
- Placette peu invitante (avec mobilier)
- Problème de drainage par endroit



Intégration dans le réseau

Afin de bien intégrer cet espace vert au réseau multifonctionnel, il est proposé de structurer des entrées à chaque extrémité. Il est également proposé d'offrir aux piétons l'opportunité de quitter la piste multifonctionnelle et d'arpenter le parc via un sentier aménagé.



Le parc Denis (6)



Le parc Denis est un espace vert de 1 800 m² situé à l'angle des rues Robert et Denis. L'intégration de ce parc au réseau multifonctionnel est essentiellement centrée sur l'opportunité pour le piéton de le traverser ou de s'y poser.

Les forces et potentiel du site

- Arbres matures
- Gazonné
- Zones ombragées
- Bien surveillé (yeux sur la rue)
- Présence de mobilier
- Espace pour jeux libres

Les contraintes ou faiblesses du site

- Plusieurs arbres en mauvaise santé
- Pas d'entrée structurée
- Placette peu invitante
- Pas de bancs à l'ombre



Intégration dans le réseau

Afin de bien intégrer cet espace vert au réseau multifonctionnel, il est proposé de structurer des entrées aux coins des rues Robert et Denis. Il est également proposé d'offrir aux piétons l'opportunité de quitter la piste multifonctionnelle et d'arpenter le parc via un sentier aménagé qui pénètre à l'intérieur du parc.



Le parc linéaire de la rue Morier (7)



Le parc linéaire de la rue Morier est un espace vert d'une superficie de 1 700 m² qui longe la rue Morier sur un peu plus de 150 m.

Les forces et potentiel du site

- Sa forme linéaire parfaite pour créer un parcours piéton parallèle à la piste multifonctionnelle
- Présence d'arbres
- Gazonné
- Idéal pour une intervention de type sentier urbain
- Bien surveillé (yeux sur la rue)
- Secteur peu passant

Les contraintes ou faiblesses du site

- Arbres de petite taille
- Peu d'ombrage
- Espace étroit



Intégration dans le réseau

L'espace du parc linéaire Morier est idéal pour une intervention de type sentier urbain. Il est proposé de casser la linéarité par l'introduction de sinuosités et de reliefs. Le lieu apparaît également particulièrement adapté pour l'intégration d'un geste d'art urbain ludique. L'idée est de créer un point fort en termes d'expérience afin d'inciter les usagers de la piste multifonctionnelle à effectuer la boucle par ce tronçon du réseau.



Le Croissant de la Fabrique (8)

Le Croissant de la Fabrique est un petit espace vert de 410 m² que l'utilisateur de la piste multifonctionnelle est appelé à croiser en arpentant la rue de la Fabrique.



Les forces ou potentiel du site

- Gazonné
- Bien surveillé (yeux sur la rue)
- Extrémité face à la piste multifonctionnelle

Les contraintes ou faiblesses du site

- Empiètement des automobilistes sur les limites du parc lors des virages
- Arbres de petite taille / peu d'ombrage
- Peu esthétique



Intégration dans le réseau

La portion de cet espace vert qui donne sur la rue de la Fabrique pourrait faire l'objet d'un aménagement visant à l'intégrer à la piste multifonctionnelle. Une simple placette avec végétaux /arbustes et bancs face à la piste est à considérer.



Les municipalités qui disposent de plusieurs parcs ont la possibilité de miser sur un réseau de parcs bien développé afin d'offrir des espaces récréatifs et sportifs qui conviennent à tous. Dans ce cas, certains parcs de grande envergure seront aménagés pour l'ensemble de la population, alors que d'autres espaces (généralement plus restreints) pourraient privilégier un ou des groupes de population, sans nécessairement viser à répondre aux besoins spécifiques de toutes les catégories d'usagers. Cette approche « réseau » permet d'offrir des parcs complémentaires entre eux et avec les autres lieux de pratique publics ou privés accessibles aux citoyens. On favorise ainsi des aménagements pour tous dans la majorité des parcs tout en offrant des options intéressantes pour certaines clientèles. Attention toutefois de ne pas « morceler » l'offre au point de rendre la visite d'un parc plus ou moins intéressante pour certains membres d'un groupe donné!

Référence : Cadre de référence des parcs pour tous, www.projetespaces.ca
http://www.projetespaces.ca/uploads/ProjetEspaces_CadreRef_DesParcsPourTousFinale.pdf

Trois circuits

Le réseau suggéré comporte trois circuits. Ces trois circuits présentent un point commun de jonction : le parc des Loisirs. La centralité, la perméabilité (passerelles actuelle et future) et l'envergure du parc des Loisirs en font un espace public de premier ordre pour la municipalité. Ce parc constitue la plaque tournante du réseau.

Circuit 1

Le passage piéton projeté de la rue Robert et celui de la rue Guertin articulent le premier circuit de 1,7 km qui permet aux usagers de croiser le parc Entre-deux-Monts, le Triangle Desnoyers, le parc Sénécal, le parc Robert et de traverser le parc des Loisirs.

Circuit 2

Un deuxième circuit en boucle de 1,2 km permet d'intégrer la cour de l'École de l'Amitié ainsi que le jardin communautaire situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville à l'ensemble du réseau via le parc des Loisirs. Il constitue également une entrée sur le réseau à partir de la rue Principale dans la portion centrale du noyau villageois. Dans l'objectif de mettre en place un réseau favorable aux déplacements actifs, il est important de faire en sorte que ce dernier connecte avec les aires de services publics et les commerces.

Circuit 3

Un troisième circuit de 1,7 km permet, pour sa part, de parcourir en boucle le parc Denis, le parc linéaire Morier, le Croissant de la Fabrique et de traverser le parc des Loisirs.

Grand circuit

La configuration proposée offre à l'utilisateur la possibilité de faire un grand tour du réseau et de parcourir ainsi environ 4 km. Cette distance est intéressante pour les adeptes de longues marches, les courtes balades en vélo ou la pratique de la course à pied.

SCHEMA DES CIRCUITS



Réaménagement du parc des Loisirs

Le parc des Loisirs a fait l'objet d'un diagnostic attentif et d'une réflexion approfondie destinés à explorer différents scénarios pour son réaménagement. La vocation récréative et sportive du parc n'a pas été remise en cause. La centralité, la grande superficie ainsi que la proximité de l'École de l'Amitié et du CPE Roule ta Pomme font du parc des Loisirs le lieu tout désigné pour assurer la desserte des équipements sportifs et récréatifs de la municipalité. Les scénarios explorés visent une meilleure articulation des différents équipements et plateaux récréatifs et sportifs ainsi qu'une mise en valeur globale destinée à rendre le lieu plus agréable et plus esthétique. La construction imminente d'un nouveau Chalet pour ce parc représente, en outre, une opportunité en or de modifier significativement la dynamique spatiale du parc. Les scénarios proposés tentent ainsi de tirer le maximum de cette opportunité.

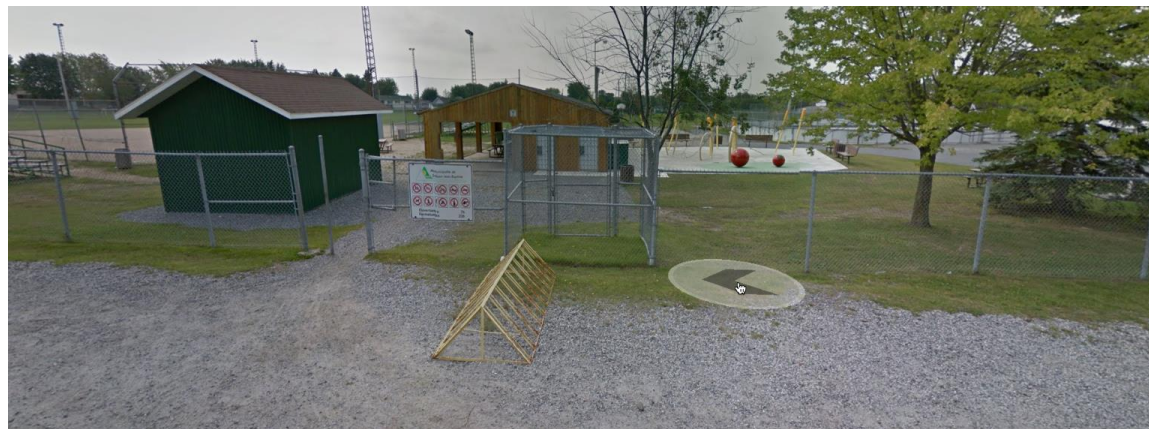


État actuel de la situation

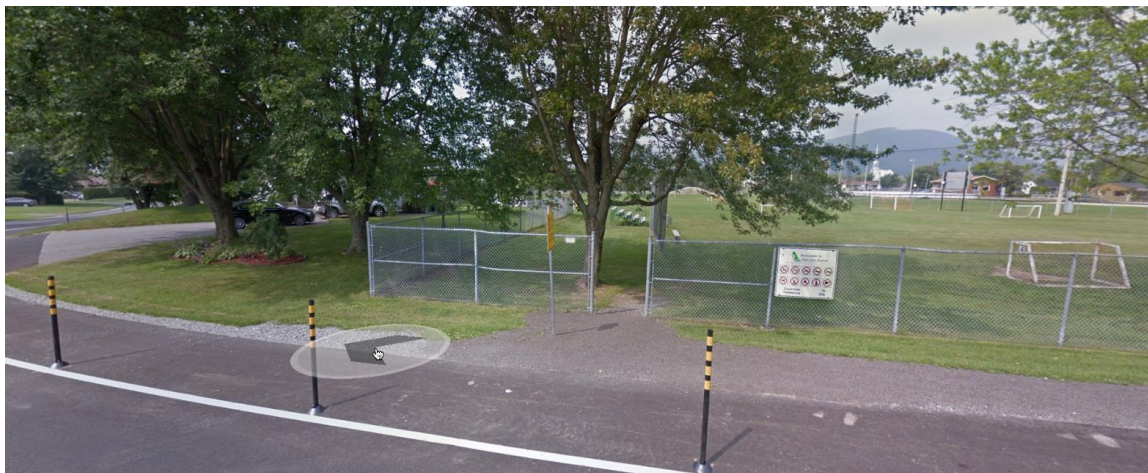
Parc des Loisirs	
Propriété	Terrain municipal
Emprise totale	Environ 45 800 m ²
Constructions/équipements	Aires de jeu avec : <ul style="list-style-type: none">• appareil à grimper• balançoire• équipement berçant sur ressorts (1)• modules de jeu (2) Terrains et équipements sportifs : <ul style="list-style-type: none">• baseball/balle-molle• pétanque• piste de BMX• soccer (5)• patinoire/surface multifonctionnelle• tennis Équipements aquatiques : <ul style="list-style-type: none">• jeux d'eau (1) Bâtiments et infrastructures : <ul style="list-style-type: none">• chalet de parc• pavillon extérieur• rangement Mobiliers : <ul style="list-style-type: none">• bancs (12)• coffre à jouets communautaire• fontaines pour boire (2)• gradins (6)• ombrières (3)• poubelles (13)• supports à vélo (3)• tables de pique-nique (11)
Vocation principale	Récréative et sportive

Cinq accès permettent de fréquenter le parc.

1. Face au 3272 rue Guertin



2. Face au 3255 rue du Parc



3. Au côté du Chalet du Parc



4. Près du 3156 rue Gadbois



5. Face au 3156 rue Robert



Les accès au parc sont en nombre suffisant. À tous égards, ces différents points d'accès sont fonctionnels : ils permettent d'entrer sur les lieux. Aucune de ces entrées n'est véritablement accueillante. L'omniprésence de clôtures en maille de chaîne accentue l'effet austère des accès.

Les limites du parc

Le parc des Loisirs est bordé par les rues Guertin, du Parc, Robert et Gadbois ainsi que par la rivière des Hurons. Les limites du parc sont principalement caractérisées par la présence persistante d'une clôture en mailles de chaîne.

À l'angle de la rue du Parc et de la rue Guertin



Rue Gadbois



Les éléments naturels

Le parc est situé en bordure de la rivière des Hurons. On dénote aux abords de la rivière certaines espèces indésirables et envahissantes telles que le phragmite et la grande renouée du Japon. Il apparaît dès maintenant important de prendre en compte la présence de ces indésirables et d'échafauder un plan d'intervention afin de limiter leur propagation. Par ailleurs, les berges de la rivière apparaissent instables par endroit. Un plan de réhabilitation des berges de cette rivière est à envisager afin de favoriser la pérennité de son écosystème à court, moyen et long terme.

Le site présente quelques espèces d'arbres, dont certains frênes malades qui devront être coupés. Le remplacement de ces arbres est à prévoir. Le couvert forestier du parc est plutôt léger. Les arbres se trouvent principalement aux abords des limites du Parc. Ce faisant, de nombreuses aires du Parc ne possèdent aucun coin d'ombre.



Les vues

Le site possède certaines percées visuelles intéressantes sur le clocher de l'Église et les Montérégiennes. Ces vues sont à mettre en valeur. Une jolie passerelle permet un accès piétonnier au parc via la rue Guertin dans ce secteur. Cette zone est, pour l'heure, la plus esthétique du parc et de son environnement immédiat.



Autres caractéristiques

Certains problèmes de drainage ont été observés par endroit. Certains plateaux sportifs sont, par ailleurs, légèrement surélevés.



La partie nord-ouest du Parc est particulièrement déstructurée. Pendant l'hiver, le site accueille la neige usée. De nombreux débris jonchent le sol et il est clair que les eaux de fonte ruissellent dans la rivière.

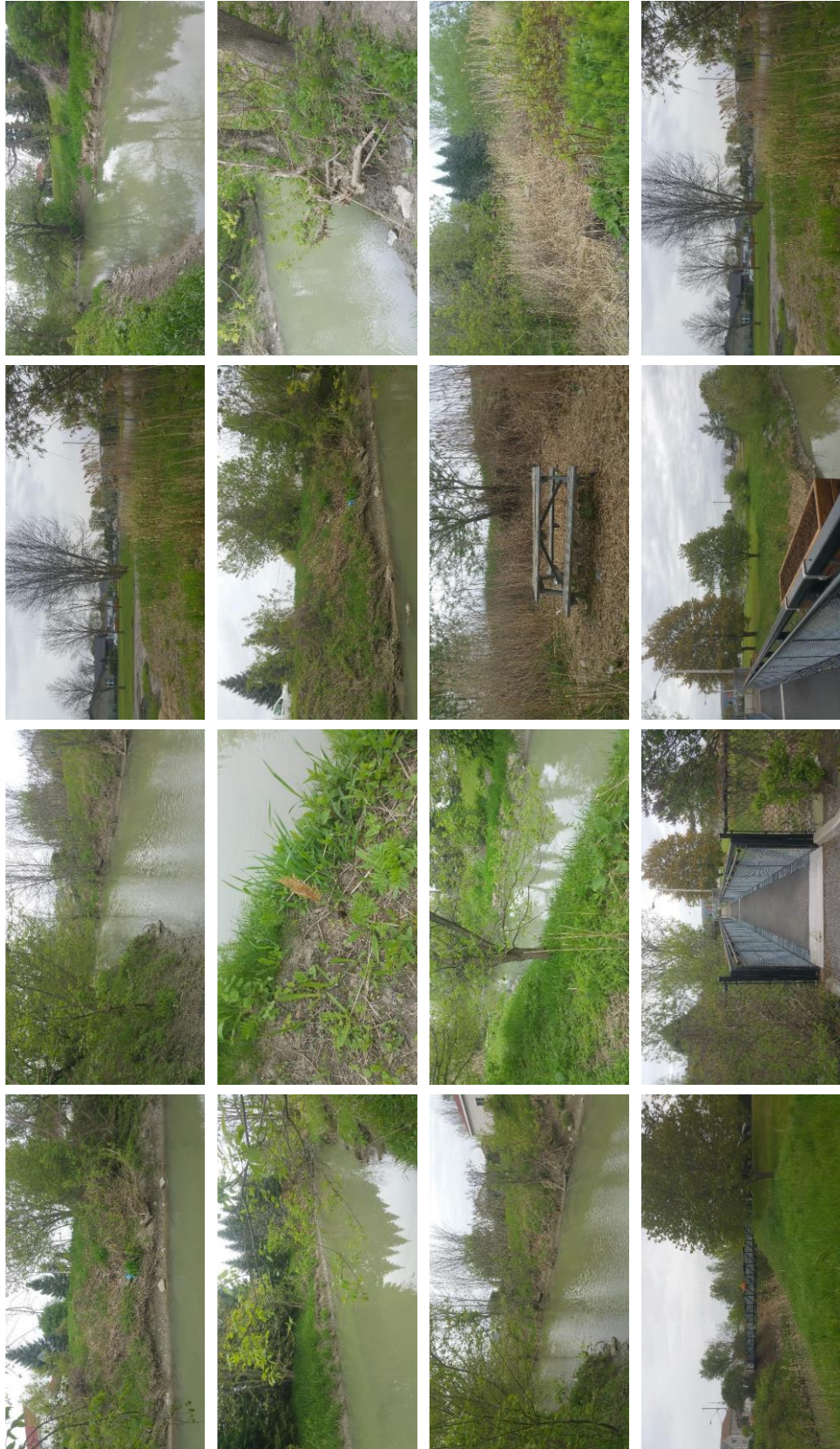


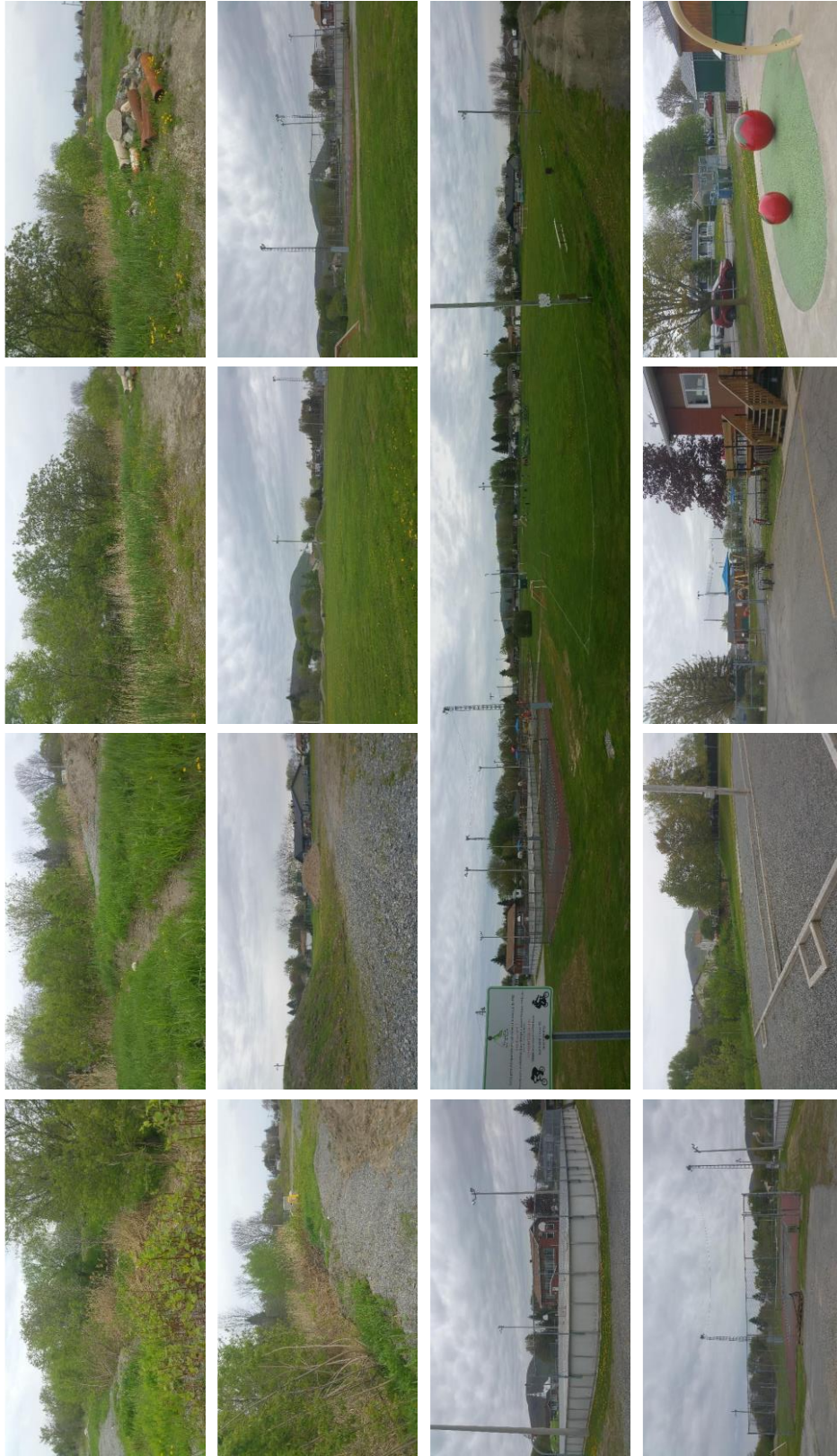
De nombreux petits bâtiments de service sont agglomérés en première partie du parc. Cette zone qui accueille les jeux d'eau, la patinoire, le chalet, les modules de jeux, le terrain de tennis, les bâtiments de service et abris est particulièrement compacte.



Un grand stationnement est situé devant le Chalet du Parc. Il constitue l'une des principales interfaces du parc avec la rue.







Les enjeux du site dans la perspective d'un réaménagement

- La réhabilitation des berges de la rivière
- La gestion du drainage
- La réorganisation de l'éclairage
- Le décloisonnement de la périphérie du parc et des différentes zones à l'intérieur
- La gestion de la contamination du sol qui accueille le dépôt à neige
- La coupe et le remplacement des frênes morts ou malades
- La gestion des plantes envahissantes (phragmite et renouée du Japon)
- Le remplacement du chalet existant
- La nécessité de composer avec la localisation de certains équipements majeurs

Les potentiels à exploiter

- Présence de la rivière
- Vues sur le village et les montagnes
- Espace non aménagé dans la portion sud-ouest du parc
- Présence d'un CPE à proximité
- Opportunité de déplacer le chalet du parc
- Le projet de passerelle piétonne aux deux extrémités de la rue Robert

Proposition générale et vision d'aménagement

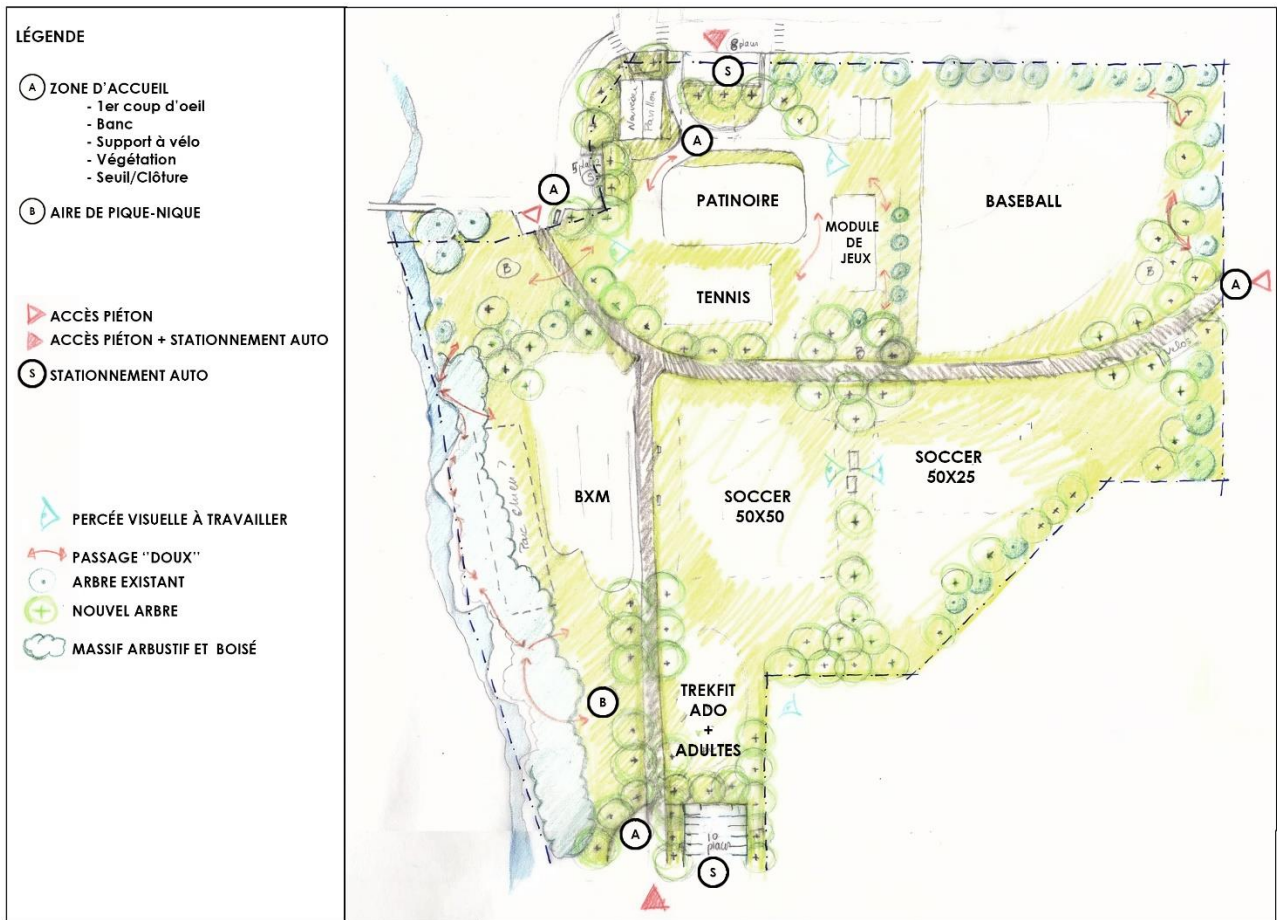
La vision d'aménagement qui supporte l'ensemble des scénarios proposés est celle d'un parc qui offre une expérience complète : la possibilité de bouger et de faire du sport, la possibilité de se détendre dans un lieu agréable, la possibilité de se rencontrer et de socialiser. Le parc envisagé est un lieu attractif qui, dès ses abords, interpelle et accueille l'utilisateur. Le site est agréable à fréquenter tout au long de l'année, tant pour la diversité des activités récréatives et sportives qu'il propose, que pour son esthétisme et son accessibilité sur quatre saisons. On s'y retrouve en grands ou moyens groupes pour des activités sportives ou des événements, en petits groupes pour profiter de certains équipements ou se rencontrer. On le fréquente également sur une base individuelle simplement pour profiter de son animation, des sentiers et des aires de détente ou de certains équipements sportifs.

Les scénarios d'aménagement

Les différents scénarios d'aménagement ont été élaborés de manière à mettre en œuvre cette vision d'aménagement. Ils s'emploient également à agir positivement sur les enjeux d'aménagement mis de l'avant et à profiter des opportunités du site. Pour chacun des scénarios explorés, le chalet du parc est repositionné. Tous les scénarios proposés viennent restructurer les limites du parc à l'aide d'arbres et de végétaux en remplacement des clôtures qui le ceignent. Pour tous les scénarios, les entrées de parcs ont été redéfinies et restructurées de manière à ce que l'utilisateur se sente accueilli à chaque fois qu'il fait son entrée sur le site. Tous les scénarios s'emploient également à intégrer au parc l'espace devant le chalet actuel. Ces interventions ont pour but d'améliorer la sécurité des usagers à ce point d'accès, mais également d'améliorer la facture esthétique générale du parc à cet endroit stratégique. Chacun des

scénarios propose différentes avenues pour introduire des espaces de détente et de rencontre. Malgré la présence de nombreux équipements considérés fixes, les scénarios proposés s'emploient à aérer l'espace et à casser l'effet de partition, de morcellement ou de cloisonnement par l'introduction de sentiers et d'une trame végétale qui structurent l'espace en douceur. L'ensemble des scénarios prennent également en compte les vues et proposent des aménagements qui comportent des percées visuelles destinées à les mettre en valeur.

Scénario 1

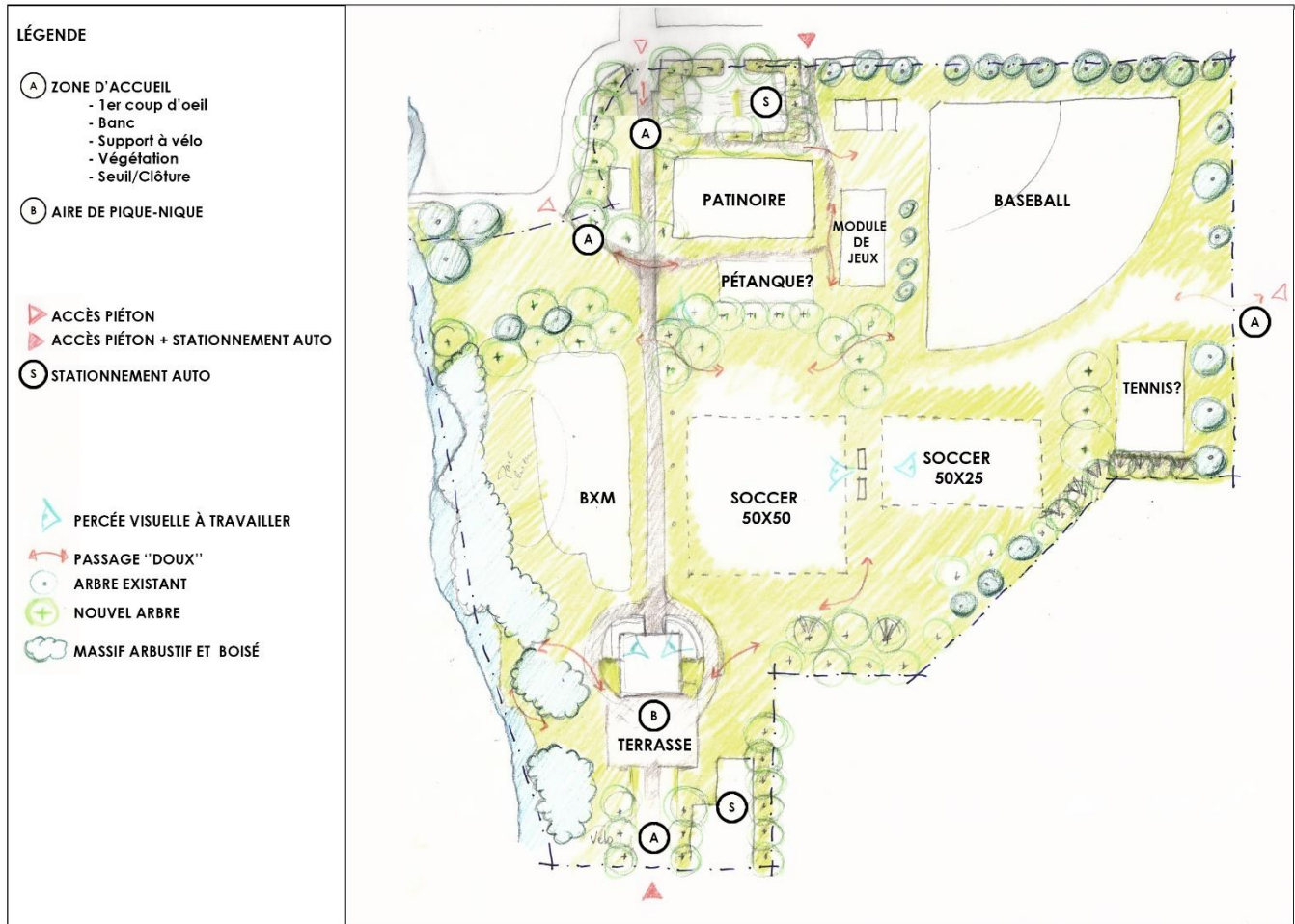


Spécificités scénario 1

- Chalet repositionné à l'avant dans l'axe de la rue Gadbois;
- Stationnement adjacent au chalet sur la rue Guertin;
- Petit sentier articulante le chalet, le stationnement, la patinoire et l'aire de jeu;
- Redéfinition des limites rue Gadbois;
- Restructuration et mise en valeur de l'entrée piétonne via la passerelle rue Guertin;
- Récupération de l'espace pétanque² pour créer une aire de détente/pique-nique;
- Création de deux grands axes piétonniers et création d'une aire de détente végétalisée au centre;
- Densité d'arbres à l'entrée piétonne rue du Parc;
- Stationnement et zone d'accueil pour le piéton rue Robert.

² Repositionnement possible de cet équipement au parc Robert

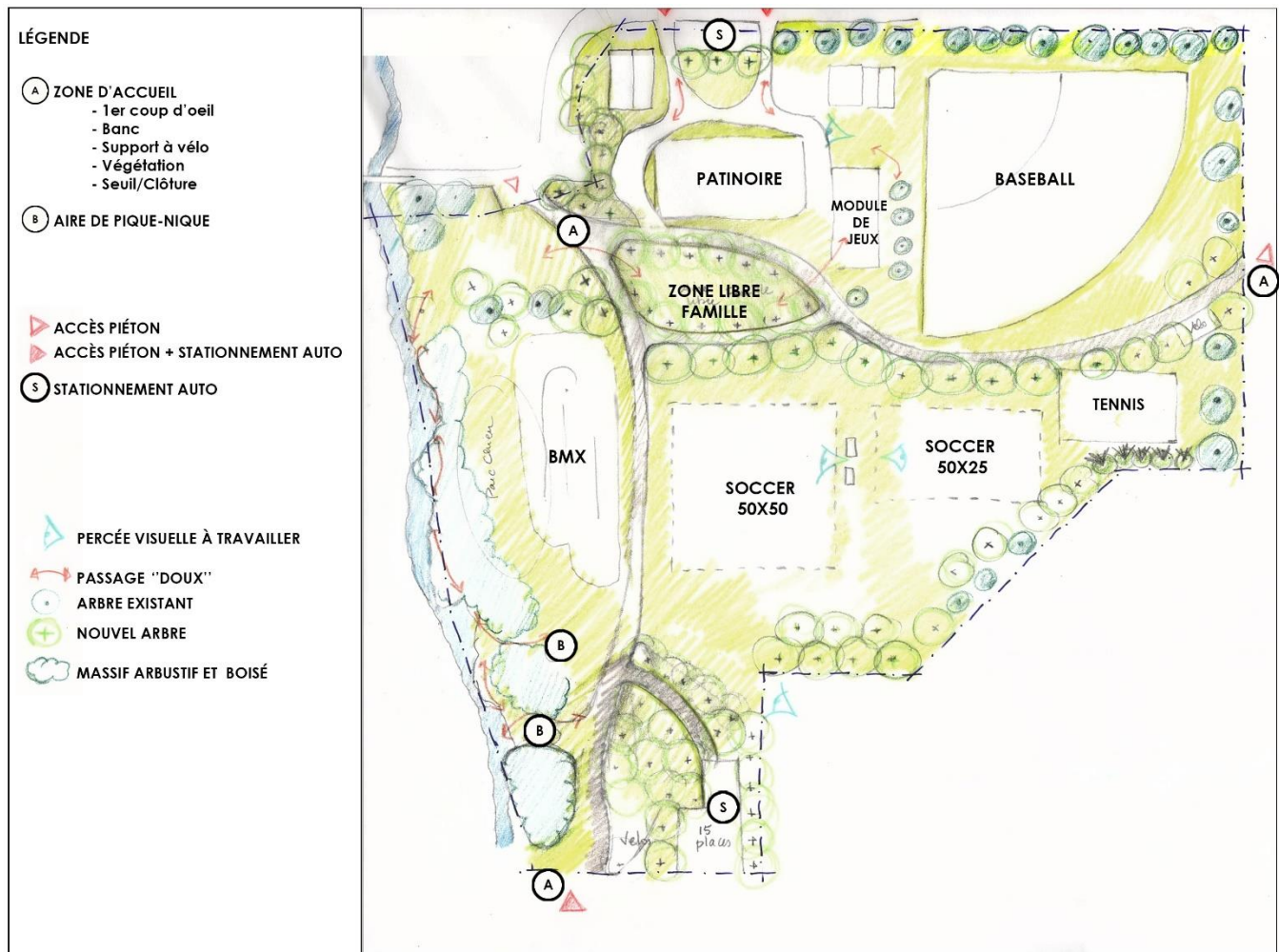
Scénario 2



Spécificités scénario 2

- Chalet repositionné à l'intérieur du parc dans sa portion donnant sur la rue Robert;
- Chalet avec grande terrasse et vues;
- Stationnement et zone d'accueil des piétons sur la rue Robert;
- Grand axe piéton entre le chalet et la rue Gadbois/Guertin;
- Création d'une zone d'accueil à l'entrée rue Gadbois/Guertin;
- Réaménagement du stationnement rue Guertin;
- Redéfinition des limites du parc rue Gadbois;
- Déplacement des tennis vers la rue du Parc;
- Repositionnement de la pétanque près de la patinoire au centre;
- Création d'aires de détente non structurées à l'entrée rue du Parc, dans la zone adjacente à l'entrée piétonne rue Guertin et entre la pétanque et le soccer.

Scénario 3

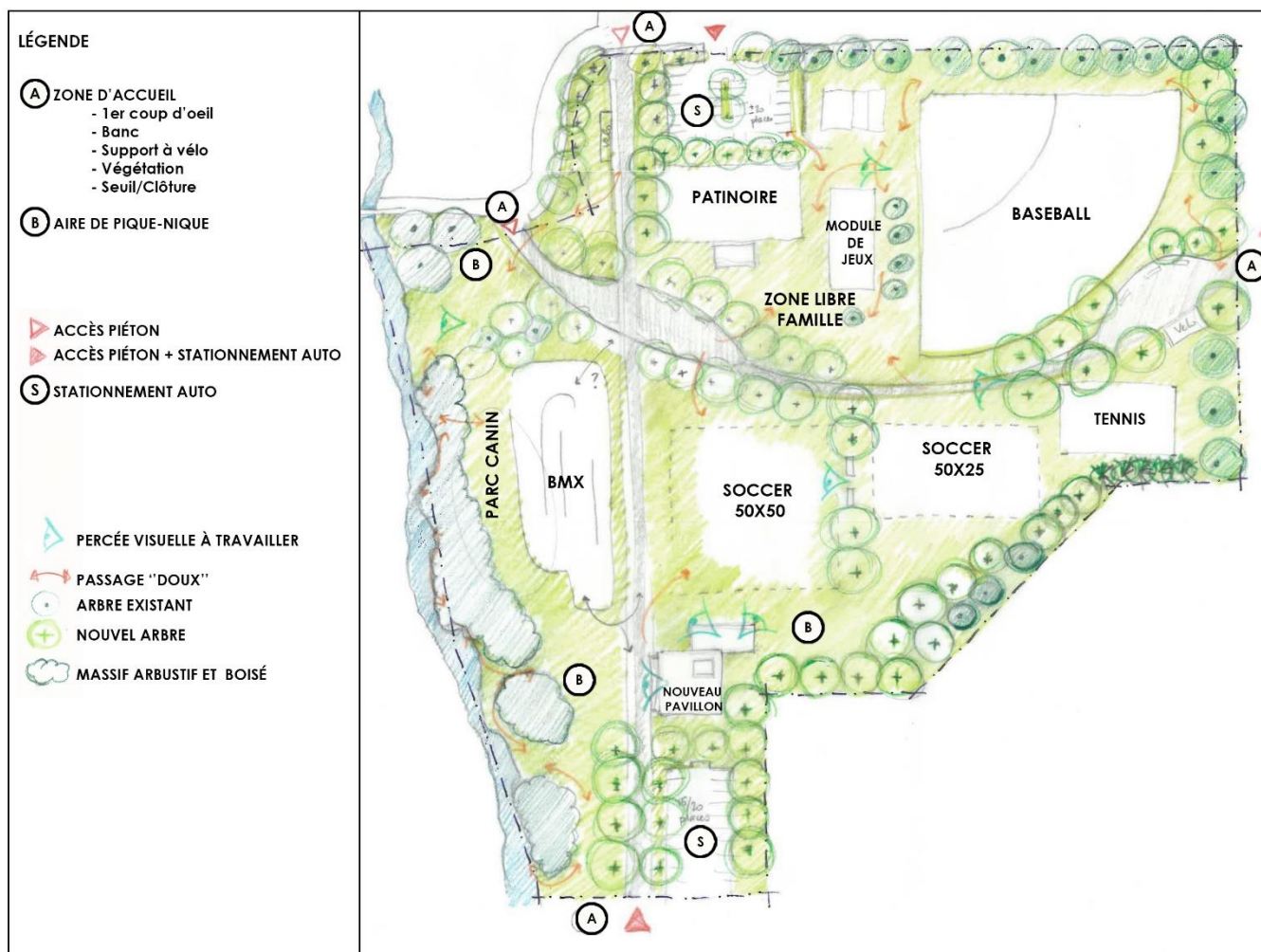


Spécificités scénario 3

- Chalet repositionné dans l'axe de la rue Gadbois;
- Stationnement adjacent au chalet;
- Petit sentier articulant le chalet, le stationnement, la zone patinoire et l'aire de jeu;
- Restructuration et mise en valeur de l'entrée piétonne via la passerelle rue Guertin;
- Récupération de l'espace pétanque³ pour créer une aire de détente non structurée;
- Déplacement des tennis vers la rue du Parc;
- Création de sentiers piétonniers articulés par une grande zone centrale;
- Densité d'arbres devant le BMX;
- Arbres d'un seul côté de l'axe piétonnier central de manière à préserver les vues;
- Environnement boisé + sentier pour le stationnement et la zone d'accueil du piéton et du cycliste sur la rue Robert;
- Stationnement pour vélos rue Robert.

³ Repositionnement possible de cet équipement au parc Robert

Scénario 4



Spécificités scénario 4

- Chalet repositionné à l'intérieur du parc dans sa portion donnant sur la rue Robert;
- Chalet avec terrasse et vues;
- Densité d'arbres autour du stationnement et pour la zone d'accueil des piétons rue Robert;
- Sentier menant au chalet du parc rue Robert;
- Grand axe piéton entre le chalet et la rue Gadbois/Guertin;
- Création d'une zone d'accueil à l'entrée rue Gadbois/Guertin;
- Réaménagement du stationnement rue Guertin;
- Redéfinition des limites du parc rue Gadbois;
- Déplacement des tennis vers la rue du Parc;
- Récupération de l'espace pétanque⁴ pour créer une aire de pique-nique;
- Axe piéton entre la rue Guertin et la rue du Parc avec renflement pour placettes.

⁴ Repositionnement possible de cet équipement au parc Robert

Annexe - Rapport diagnostic

- **Parc du Chalet des Loisirs**
- **Parc Entre-deux-Monts**
- **Parc Sénécal**

Parc du Chalet des Loisirs – Saint-Jean-Baptiste (observation du 29 mai 2019)

Clientèles desservies



Exploitation saisonnière



Habilités motrices sollicitées

- + Marcher/Courir (sur sol plat)
- Marcher/Courir (en montée ou en descente)
- + Glisser/Patiner
- + Pédaler
- + Botter/Frapper
- + Ramper
- + Sauter
- + Se balancer
- Tourner
- + Grimper/Se suspendre
- Développer l'équilibre/la proprioception
- Attraper/Agriper/Lancer/Dribbler
- Nager

Zones présentes

- Zone d'accueil bien définie
- Zone de création bien définie
- Zone de jeu calme et de rencontres bien définie
- Zone de jeu symbolique et dramatique bien définie
- + Zone de sable et d'eau bien définie
- Zone jardin et milieux naturels bien définis
- + Zone physique bien définie

Inventaire des équipements



Aires et appareils de jeu

- Aire de jeu dans son ensemble (1)
- Appareil à grimper (1)
- Balançoire à axe simple (1)
- Équipement sur ressorts/berçant (1)
- Structure de jeu fonctionnelle ou combinée (module de jeu) (2)



Terrains et équipements sportifs et récréatifs

- Baseball/Balle molle (softball) (1)
- Pétanque/Bocce (1)
- Piste de BMX (1)
- Soccer (3)
- Surface multifonctionnelle (patinoire permanente) (1)
- Tennis (court) (1)



Équipements aquatiques

- Jeux d'eau (1)



Bâtiments et infrastructures

- Bâtiment de services (1)
- Pergola/Pavillon (gazebo) (1)



Mobiliers urbains

- Banc (2)
- Coffre à jouets communautaire (1)
- Fontaine pour boire (buvette) (1)
- Gradins (estrade) (1)
- Ombrière (1)
- Poubelle (1)
- Support à vélo (1)
- Table de pique-nique (2)

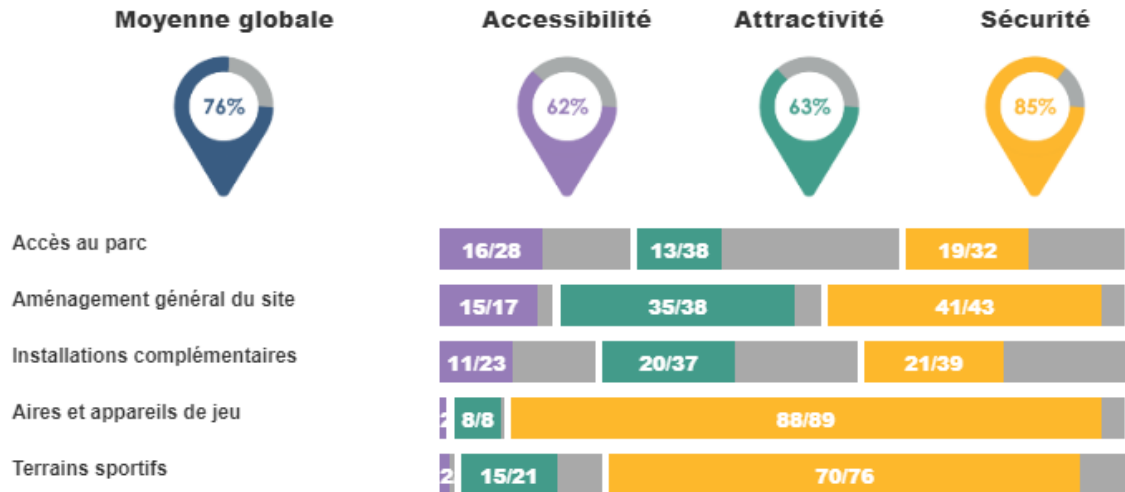


Équipements de mise en forme à l'extérieur

- Parcours d'exercices pour adultes (1)

Appréciation globale du site

Les éléments ci-haut représentent les scores pondérés de chacun des items observés dans le parc et traduisent le niveau atteint par chacune des 3 dimensions. Ces items sont associés à un score et une pondération individuelles préalablement définis par le comité technique Parc-ô-mètre et sont donc à utiliser en tant que tel.



Les écarts présentés dans ce tableau représentent pour chacune des 3 dimensions le potentiel d'amélioration des sections du parc.

Bons coups

★ Situation exceptionnelle

- Félicitations, l'aménagement de mesures d'apaisement de la circulation se démarque de manière exceptionnelle. Ces mesures sont des pratiques efficaces pour faciliter les déplacements actifs en toute sécurité vers le parc.
- L'espace de stationnement offert dans ce parc est d'une grande qualité et contribue au caractère attrayant, accessible et sécuritaire des lieux.
- Les citoyens ont accès à un bâtiment de services et à des installations sanitaires d'exception.

Parc Entre-deux-Monts – Saint-Jean-Baptiste (observation du 29 mai 2019)

Clientèles desservies



Exploitation saisonnière



Habilités motrices sollicitées

- + Marcher/Courir (sur sol plat)
- + Marcher/Courir (en montée ou en descente)
- Glisser/Patiner
- Pédaler
- + Botter/Frapper
- + Ramper
- Sauter
- + Se balancer
- Tourner
- + Grimper/Se suspendre
- Développer l'équilibre/la proprioception
- + Attraper/Agriper/Lancer/Dribbler
- Nager

Zones présentes

- + Zone d'accueil bien définie
- Zone de création bien définie
- + Zone de jeu calme et de rencontres bien définie
- Zone de jeu symbolique et dramatique bien définie
- Zone de sable et d'eau bien définie
- + Zone jardin et milieux naturels bien définis
- + Zone physique bien définie

Inventaire des équipements



Aires et appareils de jeu

- Structure de jeu fonctionnelle ou combinée (module de jeu) (1)

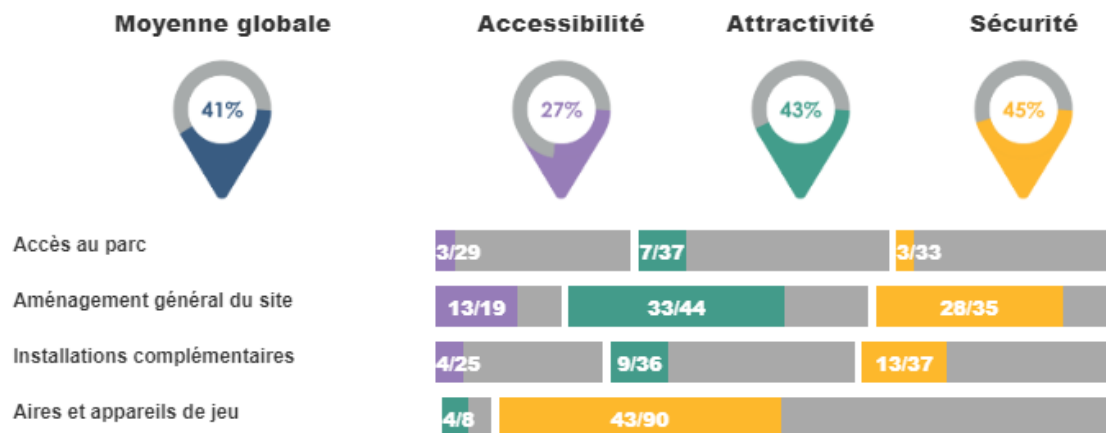


Mobilier urbains

- Banc (1)
- Luminaire (1)
- Poubelle (1)
- Table de pique-nique (1)

Appréciation globale du site

Les éléments ci-haut représentent les scores pondérés de chacun des items observés dans le parc et traduisent le niveau atteint par chacune des 3 dimensions. Ces items sont associés à un score et une pondération individuelles préalablement définis par le comité technique Parc-ô-mètre et sont donc à utiliser en tant que tel.



Les écarts présentés dans ce tableau représentent pour chacune des 3 dimensions le potentiel d'amélioration des sections du parc.

Bons coups



Situation exceptionnelle



L'espace de stationnement offert dans ce parc est d'une grande qualité et contribue au caractère attrayant, accessible et sécuritaire des lieux.

Interventions et recommandations



Aspect visuel

Recommandation:

Dans le but de maintenir le bon état des installations et d'améliorer l'aspect visuel du parc, il est recommandé d'intervenir pour corriger les signes de déformation des structures et retirer les équipements inutilisés.



Risque(s) de blessure(s) - Aires et appareils de jeu

Recommandation:

Pour réduire le risque de blessures dans le parc, il est recommandé de remplacer les composantes brisées, de corriger les espaces à risque de coincement de la tête et de corriger les points d'accrochage, et ce, dès que possible.

Liste des interventions par priorité d'action



Situation critique : requiert une intervention immédiate



Mobilier urbain nécessite des travaux de réparation, solidification, remplacement

Dans le but d'assurer la sécurité des usagers du parc, il est fortement recommandé de réparer, de solidifier ou de remplacer le mobilier urbain en place.



Type de matériaux amortisseurs adéquats

Le revêtement de surface présent sous et autour des appareils de jeu pour enfant n'est pas considéré efficace pour amortir le choc d'un usager en cas de chute. Il est fortement recommandé d'aménager une surface de protection constituée de matériaux reconnus pour leur bonne capacité d'absorption. Nous pouvons vous aider à identifier la surface de protection qui conviendrait le mieux pour votre aire de jeu.

Piliers d'ancrages entièrement enfouis sous le matériel amortisseur

Pour assurer la sécurité des usagers, il est fortement recommandé d'enfouir entièrement les piliers d'ancrage des structures de jeu sous le matériel amortisseur .

Zone(s) de protection avant respectée(s)

Dans le but d'assurer la sécurité de l'utilisateur, il est fortement recommandé de respecter les zones de protection prescrites dans la norme Z614 pour les glissoires.

Barrières de protection pour les équipements destinés aux enfants de 5 à 12 ans

Afin de réduire les risques de chute au sol, il est fortement recommandé d'installer ou d'ajuster les garde-corps et les barrières de protection de façon à respecter les hauteurs recommandées. Nous pouvons vous aider à définir les hauteurs prescrites en fonction de vos appareils.

Point(s) ou bord tranchant(s)

Pour réduire le risque de blessures dans le parc, il est recommandé de remplacer les composantes brisées, de corriger les espaces à risque de coincement de la tête et de corriger les points d'accrochage , et ce, dès que possible.

Parc Sénégal – Saint-Jean-Baptiste (observation du 29 mai 2019)

Clientèles desservies



Exploitation saisonnière



Inventaire des équipements



Aires et appareils de jeu

- Aire de jeu dans son ensemble (1)
- Balançoire à axe simple (1)
- Structure de jeu fonctionnelle ou combinée (module de jeu) (2)



Espaces verts

- Espace vert (1)



Mobiliers urbains

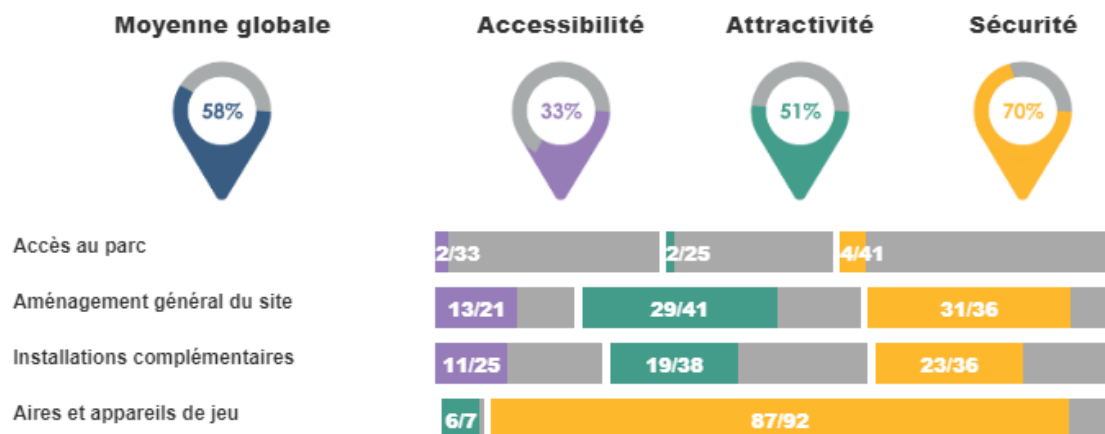
- Banc (1)
- Croque-livres (1)
- Fontaine pour boire (buvette) (1)
- Luminaire (1)
- Poubelle (1)
- Support à vélo (1)
- Table de pique-nique (1)

Zones présentes

- Zone d'accueil bien définie
- Zone de création bien définie
- + Zone de jeu calme et de rencontres bien définie
- Zone de jeu symbolique et dramatique bien définie
- Zone de sable et d'eau bien définie
- Zone jardin et milieux naturels bien définis
- + Zone physique bien définie

Appréciation globale du site

Les éléments ci-haut représentent les scores pondérés de chacun des items observés dans le parc et traduisent le niveau atteint par chacune des 3 dimensions. Ces items sont associés à un score et une pondération individuelles préalablement définis par le comité technique Parc-ô-mètre et sont donc à utiliser en tant que tel.



Les écarts présentés dans ce tableau représentent pour chacune des 3 dimensions le potentiel d'amélioration des sections du parc.

Bons coups



Situation exceptionnelle



Félicitations, l'aménagement de adopter des mesures d'apaisement de la circulation se démarque de manière exceptionnelle. Ces mesures sont des pratiques efficaces pour faciliter les déplacements actifs en toute sécurité vers le parc.



Bravo! De l'éclairage est présent dans le parc, ceci constitue un moyen efficace de prolonger les heures d'utilisation du parc et de ses installations, d'augmenter le sentiment de sécurité des usagers et de prévenir le vandalisme. Nous vous encourageons à maintenir cette bonne pratique.